

# RAPPORT FINANCIER DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-OUEST

# 2017



**CENTRE OUEST**  
Toute une banque  
pour vous

## → SOMMAIRE

**CONTEXTE ÉCONOMIQUE  
ET FINANCIER.....**Page 4

**LES FAITS MARQUANTS  
EN 2017 .....**Page 5

**L'ACTIVITÉ DE LA CAISSE RÉGIONALE  
DU CENTRE-OUEST .....**Page 5

- La collecte
- Les crédits
- Les perspectives d'avenir

**L'ACTIVITÉ FILIALES ET  
PARTICIPATIONS.....**Page 7

**LES ÉLÉMENTS FINANCIERS  
DE LA CAISSE REGIONALE DU  
CENTRE-OUEST .....**Page 8

- Analyse des comptes sociaux
  - Changements de méthodes comptables et présentations des comptes sociaux
  - Le bilan
  - Le compte de résultat
  - Le hors-bilan
  - Informations diverses
- Analyse des comptes consolidés
  - Changements de méthodes comptables et présentations des comptes consolidés
  - Le bilan
  - Le compte de résultat
- Le passage des comptes sociaux aux comptes consolidés
- Ratios prudentiels

**LES RÉSULTATS  
FINANCIERS DES  
CINQ DERNIERS  
EXERCICES** .....Page 23

**LE CONTROLE INTERNE** .....Page 23

**LA GESTION DES RISQUES  
ENCOURUS PAR LA CAISSE**.....Page 24

- Le risque de crédit
- Le risque de contrepartie sur titres et dérivés
- Le risque de marché
- Le risque de taux
- La politique liquidité et de financement
- Le risque de non- conformité
- Le risque opérationnel

**LA RESPONSABILITE  
SOCIETALE ET  
ENVIRONNEMENTALE** ..... Page 32

**RAPPORTS DES  
COMMISSAIRES  
AUX COMPTES** ..... Page 33

- Comptes annuels
- Comptes consolidés

**LES RÉOLUTIONS** ..... Page 39

# RAPPORT DE GESTION

## → Contexte économique et financier

### Contexte général : croissance mondiale robuste en 2017

L'année 2017 a été pour l'économie mondiale la huitième année consécutive d'expansion, avec 3,6% de croissance annuelle au T3 2017. Cette accélération repose à la fois sur la dynamique des pays développés et l'amélioration de la conjoncture dans les économies émergentes : les premiers ont profité de la hausse de la masse salariale et du niveau des taux d'intérêts toujours bas, quand les secondes ont bénéficié de la stabilisation de leurs devises et d'une forte désinflation (qui assouplissent les conditions monétaires des banques centrales). Ainsi la croissance pour les deux zones a été supérieure au potentiel et la situation globale meilleure qu'anticipée début 2017 (confirmation d'un soft landing chinois, retour des exportations en zone euro et hausse de l'emploi...).

Aux Etats-Unis la croissance est passée de 1,5% en 2016 à 2,2% en 2017, avec un taux de chômage sous son niveau structurel et une situation de plein emploi (mais inflation IPC contenue à 2,1%, les salaires ayant peu accélérés). 2017 marque également la première année de présidence de D. Trump, sans rupture majeure avec la présidence de B. Obama (bien qu'agitée) du fait des nombreux échecs et reports sur les réformes annoncées... seule celle du système de taxation a abouti et prendra effet en 2018 (stimulation attendue de la demande domestique).

En zone euro la reprise généralisée de 2017 a également eu lieu avec une croissance estimée de 2,4%, soutenue par les exportations et la demande domestique. Cette dernière profite des conditions monétaires souples, de la bonne dynamique du marché de l'emploi avec un chômage revenu à son niveau structurel de 8,7% et de l'intérêt retrouvé des investisseurs pour les actifs européens depuis les élections françaises. Néanmoins, le tableau peut être quelque peu nuancé, la production n'ayant pas retrouvé les niveaux d'avant crise et l'endettement (public comme privé) atteint des niveaux élevés.

Royaume-Uni et Japon affichent les plus faibles croissances du G7 avec respectivement 1,5% et 1,4% en 2017 qui trouvent leur origine dans divers facteurs cumulatifs pour le premier: ralentissement de l'emploi, baisse de la consommation, financement résidentiel durci et niveau des prix immobiliers au plus haut...Et à l'inverse une amélioration de la situation au Japon portée par le commerce extérieur et l'avancée dans le cycle économique (en attendant d'observer l'impact de la suite des Abenomics).

Le commerce mondial a donc repris des couleurs, avec sur le premier trimestre un stimulus chinois remplacé peu à peu au long de l'année par la demande domestique des économies développées et émergentes hors Asie.

Concernant l'inflation, son retour dans les pays développés est principalement lié au rebond des cours du pétrole par le rééquilibrage offre/demande et les développements géopolitiques de 2017. La moyenne IPCH de la Zone euro est de 1,5% en décembre 2017. Face au retour de l'inflation les banques centrales ont eu des réactions modérées : FED et BoE ont procédé aux hausses de taux directeurs comme prévu, la BoJ maintient sa cible d'inflation, et la BCE a maintenu son programme de rachat d'actifs en l'adaptant graduellement.

### Marchés des taux d'intérêt : les banques centrales n'impressionnent guère les taux longs

Sur le plan monétaire les comportements des banques centrales convergent plus en 2017 que par le passé avec la hausse des taux directeurs de la FED, BoE et BoC. La FED reste tout de même la seule ayant entamé la réduction de son bilan, la BoE ayant cessé les achats nets mais rollant les papiers matures, et la BCE ayant réduit en début d'année ses achats mensuels d'actifs (80 Mds€ par mois de janvier à mars 2017, 60 Mds€ mensuel d'avril à décembre 2017, et 30 Mds€ depuis janvier 2018).

Sur l'ensemble de l'année les rendements du souverain allemand ont connu une légère progression, et la volatilité est restée, elle, très faible, du fait de la lisibilité des forward guidance. Les spreads souverains se sont contractés en cours d'année après que les incertitudes politiques se soient levées une à une, notamment les élections françaises (exception faite de la situation Catalane qui joue sur le spread Bono-Bund).

Aux Etats-Unis la combinaison des éléments vus précédemment amène en toute logique à une hausse des taux longs...qui n'a pas eu lieu à cause de l'abondance actuelle de liquidités. L'année aura également été rythmée par les désillusions et espoirs de la politique « pro-croissance » du nouveau gouvernement, moins évidente à mettre en œuvre qu'annoncée, bien que sur la fin d'année la réforme fiscale a finalement rencontré le succès espéré.

Le Royaume-Uni a connu deux chocs importants sur ses taux en 2017, le premier suite aux élections de juin, et le second à l'automne avec l'annonce de la hausse prochaine du

taux directeur. Finalement la courbe des taux s'est aplatie avec des rendements longs en baisse et des courts et moyens en hausse. De plus, la note de la dette souveraine long-terme a été dégradée par Moody's de Aa1 à Aa2 en septembre à cause des nombreuses incertitudes liées au Brexit.

### Matières premières : le retour du cygne noir ?

Pour le pétrole, 2017 a été mouvementée avec un début et une fin d'année optimiste et un T2 et T3 déprimé, visible dans les cours. L'accord de l'OPEP de fin 2016 visant à réduire les stocks mondiaux a été respecté tout au long de l'année, mais les effets ont été en partie compensés par le retour de la Libye et du Nigéria sur le marché et le résultat peu tangible sur le T1 a retourné le sentiment de marché au T2. Profitant de la hausse des prix, les producteurs américains ont repris leurs investissements et revus à la hausse leurs plans d'activité, ce qui a poursuivi de déprimer les prix. La demande restant forte en 2017, et progressant au cours de l'année, a finalement remonté le moral en fin du T3. En plus de l'amélioration des fondamentaux, une prime géopolitique à partir de la fin d'année (tensions en Irak, tensions Iran/Arabie Saoudite...) a fini de peser à la hausse sur les prix. Pour l'or, malgré les hausses de taux de la FED, il progresse sur 2017 en grande partie en raison des tensions US/Corée du Nord (+10% sur l'année).

### Marché crédits : une performance remarquable

Malgré des taux déjà bas début 2017, les performances tout au long de l'année ont été exemplaires, bien plus que ne le laissent entendre les estimations réalisées alors. De plus, l'année a été caractérisée par un effondrement de la volatilité avec la compression continue des spreads (et ce même lors de la résurgence ponctuelle des risques politiques début 2017) en raison de l'effet cumulatif de la baisse des taux de défaut, d'une amélioration de l'environnement micro et macroéconomique et les achats de la BCE. Les spreads approchent ainsi les plus bas de 2007, mais dans un contexte aujourd'hui bien différent : le levier global du système financier est plus faible, les corporates disposent de capacités de financement bien supérieure, le taux de défauts HY est inférieur à sa moyenne historique...donc sous de meilleures augures.

### Marché des actions : un bon cru

2017 aura été une année très positive sur les marchés actions : au 21/12/2017 le Stoxx600 et EuroStoxx600 progressent de 8% et 11,5% depuis le début de l'année, le S&P500 réalise même 20% avec une progression continue tout au long de l'année. Pour les indices européens on constate à l'inverse une progression en 3 étapes : jusqu'aux élections françaises une hausse, suivi d'une correction jusqu'à la fin de l'été et un regain de forme ensuite porté par les indicateurs économiques positifs et les évolutions autour des politiques monétaires.

Fin 2017, le risque politique est de retour en Europe avec les difficultés de mise en place d'une coalition en Allemagne et les tensions autour de la question catalane.

### 2018 : croissance mondiale robuste, mais pour combien de temps encore ?

Malgré une année 2017 qui finit sur une note bien meilleure qu'espérée fin 2016, la prudence reste de mise. Tout d'abord, comme vu plus haut, le risque politique n'a pas disparu, il a glissé vers d'autres pays (Allemagne) ou reste rémanent (Italie, Espagne, Royaume-Uni...).

Si à court terme la bonne orientation devrait se maintenir, un ralentissement économique se profilera probablement aux Etats-Unis au second semestre 2018 et incitera à la prudence pour 2019. En effet le cycle économique approche de la fin de son expansion (plein emploi des capacités, productivité qui n'a pas atteint des niveaux élevés, populations vieillissantes et dettes élevées...)

L'inflation ne sera pas un sujet majeur pour les économies développées et ce malgré la hausse persistante prévue des cours du pétrole (contribution moindre que l'an passé à l'inflation) car l'inflation sous-jacente n'accéléra pas (hausse modérée des salaires due à des anticipations d'inflation elles-mêmes faibles, et une composition du marché de l'emploi qui ne la soutient pas). Pour les émergents, la désinflation a pris fin, mais les niveaux d'inflations anticipés ne seront pas supérieurs à ceux de cette année.

Cette croissance non-inflationniste supérieure au potentiel permettra la normalisation des politiques monétaires qui restera graduelle (anticipation de 2 hausses de taux pour la FED en 2018 et poursuite de la réduction de son bilan, et pour la BCE pas de hausse de taux avant la fin du QE prévue pour le T2 2019) et un coup de frein sur la liquidité mondiale semble peu probable (les banques centrales ne peuvent pas retirer tout soutien, la diminution se fera comme prévue dans les forward guidance, de manière progressive).

Ainsi, après une année qui a surpris positivement au regard des anticipations passées, la prudence qui devait alors prévaloir en 2017 redevient d'actualité pour cette année 2018 qui commence tout de même, soyons positifs, sur de bonnes bases.

## Les faits marquants en 2017

### Activité Crédits

L'activité Crédits de la Caisse régionale est en progression de +16,9 % en 2017. Les réalisations de nouveaux crédits à la clientèle, crédit-bail compris, sont de 1.230 M€ en 2017 contre 1 052 M€ en 2016.

### Activité Assurances

L'activité Assurances a été soutenue en 2017. Les contrats d'assurance à caractère d'épargne sont en progression de + 1,9 % soit un encours de 2.452 M€ en 2017 contre 2.407 M€ en 2016. Le nombre de contrats d'assurance des biens et des personnes progresse également de + 6,6 % soit 202 785 contrats en 2017 contre 190 287 contrats en 2016.

### Coût du risque

La Caisse Régionale du Centre-Ouest a poursuivi sa politique de maîtrise du risque né. Le suivi des situations irrégulières est piloté à rythme mensuel. La gestion quotidienne des dossiers des créances en défaut est confiée, en quasi-totalité, aux services spécialisés du siège. Globalement, le coût du risque est de -29,5 M€ en 2017 contre -8,5 M€ en 2016. En 2017, une dotation de -26,0 M€ a été enregistrée pour couvrir le risque potentiel de dégradation des notes des clients ayant une activité agricole ou une activité immobilière.

Les encours au 31 décembre 2017 des autres types de provisions sont les provisions individuelles pour 77,7 M€, la provision collective pour 18,5 M€ et le FRBG (Fonds pour Risques Bancaires Généraux) pour 34,2 M€.

### Titres de participation

La participation de la Caisse Régionale du Centre-Ouest au capital de la SAS La Boétie (holding qui porte la participation des Caisses régionales dans Crédit Agricole SA) est stable soit un encours de 297,6 M€. La valeur de l'action SAS Rue La Boétie est estimée à 20,91 euros en normes IFRS, contre 17,63 euros en 2016. En normes sociales, c'est la valeur d'utilité qui est retenue : elle s'établit à 20,49 euros en 2017 contre 20,45 euros en 2016. La participation détenue par la Caisse régionale au capital de la SAS SACAM Mutualisation est de 248,3 M€ en 2017 comme en 2016.

### Marchés financiers

Le stock de plus-value latentes de la Caisse Régionale du Centre-Ouest est de 10,2 M€ en 2017 contre 7,2 M€ en 2016. Les dépréciations des titres de placement sont provisionnées pour -0,3 M€ au 31/12/2017 contre -0,6 M€ au 31/12/2016 et portent principalement sur des titres indexés aux marchés actions.

### Opération de titrisation

Le 23 février 2017, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales). Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole du Centre Ouest a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 12,8 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 1,5 millions d'euros des titres subordonnés.

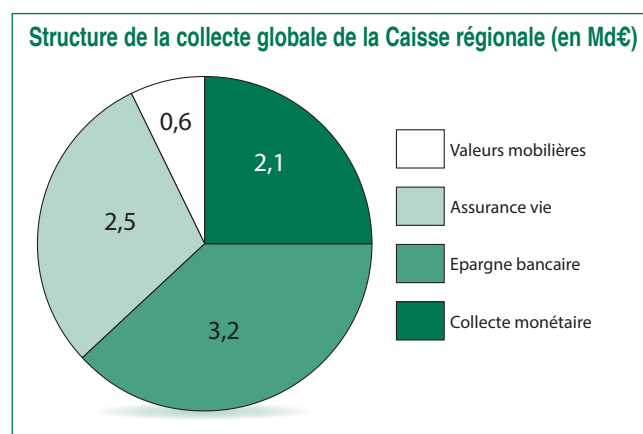
### Evènements postérieurs à la clôture

Néant

## L'activité de la Caisse Régionale du Centre-Ouest

### La collecte

Au 31 décembre 2017, la collecte globale atteignait 8,4 Md€, en progression de 3,4% sur l'exercice.



L'encours de collecte bilan atteint 5,3 Md€, en progression de 4,8%. Ce compartiment intègre la collecte monétaire et l'épargne bancaire.

- La collecte monétaire, composée des dépôts à vue et des dépôts à terme, augmente fortement et atteint 2,1 Md€ (+8,7%). L'évolution des dépôts à vue reste très positive (+10,1% à 1,6 Md€). Les dépôts à terme progressent de +4,6%, contre -8,8% en 2016, et atteignent 0,5 Md€.

- L'épargne bancaire s'élève à 3,2 Md€, en hausse de 2,4%. La progression des livrets (+3,3% à 1,8 Md€) est plus forte que celle de l'encours épargne-logement (+2,8% à 1,1 Md€), à l'inverse de 2016.

- L'attrait du compte sur livret destiné aux sociétaires de la Caisse Régionale et proposant un taux de rémunération supérieur à celui de l'épargne réglementée reste fort. L'encours des CSL sociétaire progresse de 7,9% à 0,4 Md€ en 2017.
- Le niveau de rémunération des livrets A et des LDDS est élevé par rapport aux rendements des produits non réglementés, se traduisant par une augmentation de 4,8% des encours atteignant 0,9 Md€.

- Les autres produits d'épargne bancaire, dont principalement les PEP, sont en baisse de 6,3% à 0,2 Md€.

En 2017, la collecte hors bilan progresse légèrement (+1,1%). Elle représente un encours total de 3,1 Md€, réparti entre l'assurance-vie et les valeurs mobilières.

- L'encours d'assurance-vie s'établit à 2,5 Md€, en hausse de 1,9%.
- L'encours de valeurs mobilières diminue de -2,1% à 0,6 Md€. Contrairement à 2016, la décollecte a porté sur les compartiments obligations (-8,5% à 0,22 Md€) et OPCVM (-2,7% à 0,17 Md€). A contrario, la part actions progresse de +6,3% à 0,18 Md€.

A fin octobre 2017, la part de marché collecte bancaire de la Caisse régionale s'établit à 36,12 %, en progression de 37 pb sur 12 mois.

## Les crédits

A fin novembre 2017, l'encours total de crédit en France progresse de 5,8% sur un an, soit plus fortement encore qu'en 2016 (+4,2% à fin novembre 2016).

Les crédits aux particuliers affichent une hausse de 6,4% et ceux aux entreprises de 5,4%. L'accélération constatée en 2017 se confirme sur tous les postes: les prêts à l'habitat à +6,2 % (+3,9% en 2016), le crédit à la consommation à +7,6% (+4,8% en 2016) et les crédits aux entreprises de +5,4% sur un an (contre +4,8% en 2016).

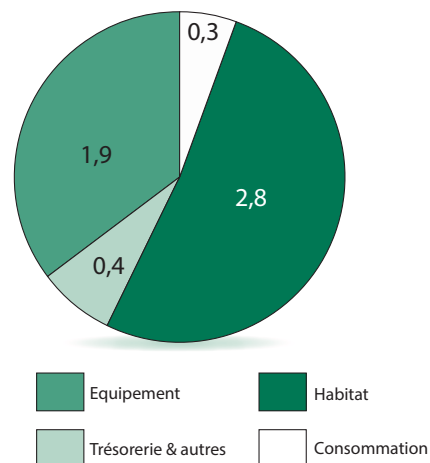
A fin octobre 2017, sur le territoire de la Caisse Régionale (Haute-Vienne et Indre), l'encours total de crédits bancaires s'élève à 11,9 Md€. Il a progressé de 6,2% sur un an.

Cette évolution est principalement attribuable à la hausse des encours de crédits habitat (+7,4%), qui représentent 61% de l'encours total des crédits. L'encours des crédits à l'équipement augmente de 4,5% et représente 28,5% du total des encours du territoire. La progression des crédits de trésorerie perdure à +4,5% pour 9,5% du total des encours.

A fins de comparabilité, les éléments suivants concernant la Caisse Régionale Centre Ouest sont analysés en intégrant dans les encours crédits les encours titrisés dans le cadre des 2 opérations de titrisation. Le portefeuille des crédits habitat titrisés atteint 93,8 millions d'euros.

A fin octobre 2017, la part de marché crédits de la Caisse régionale s'établit à 42,90%, en hausse de 137 pb sur un an.

**Au 31 décembre 2017, l'encours de crédits en principal de la Caisse Régionale atteint 5,38 Md€, en progression de 8,5% sur l'exercice. Il se décompose de la manière suivante (en Md€)**



La hausse enregistrée sur l'exercice provient à 71% des crédits habitat (+12,1% à 2,77 Md€) et des crédits à la consommation aux particuliers (+11,8% à 0,26 Md€). Les crédits d'équipement et de trésorerie sont en progression également (respectivement de +4,5% à 1,93 Md€ et 2,6% à 0,28 Md€). L'encours de créances douteuses (en principal) diminue de 2,6 %, à 119,6 M€.

La Caisse Régionale confirme sa position d'intervenant privilégié pour accompagner les projets de ses clients, dans l'Indre et la Haute-Vienne. L'ensemble des réalisations s'élève à 1.230 M€ (1.212 M€ hors crédit-bail), en progression de 17% par rapport l'année précédente. Le record de la Caisse Régionale atteint l'année dernière est donc dépassé.

La production de crédits aux professionnels et aux entreprises reste très dynamique et augmente respectivement de 21,2% et 21,8% pour atteindre 104,0 M€ et 156,5 M€. La production de crédits habitat est toujours très soutenue à 662,3 M€ (+21,2%). Les réalisations de crédits à la consommation s'élèvent à 125,4 M€ soit +13,7%. Les crédits nouveaux à l'agriculture atteignent 164,9 M€ contre 158,0 M€ en 2016, marquant le soutien constant au secteur agricole dans une période qui reste difficile.

Seul le montant des financements réalisés à destination des collectivités publiques a légèrement fléchi à 31,4 M€ (-8,9%).

## Les perspectives d'avenir

La Caisse régionale prévoit pour l'année 2018 :

- d'intensifier la relation avec ses clients, pour devenir leur banque privilégiée, véritable partenaire conseil, tout en conservant une politique de prix particulièrement attractive ;
- de proposer à l'ensemble de sa clientèle des expériences digitales de qualité adaptées à leurs besoins ;
- de continuer son effort sur la collecte et l'assurance, nécessaire pour accompagner nos clients ;
- de poursuivre son soutien aux projets de ses clients et de son territoire par de nouveaux financements, que cela soit sur l'habitat, la consommation ou le financement de projets des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.

L'évolution du PNB devrait être marquée par la reprise de la croissance avec la persistance d'un environnement de taux bas et l'impact des évolutions réglementaires, en particulier le droit à la résiliation de l'assurance emprunteur. La pression concurrentielle dans certaines activités et sur les frais bancaires, par la concurrence traditionnelle comme par les offensives de nouveaux entrants, devrait s'intensifier.

## L'activité Filiales et Participations

Le Crédit Agricole Centre Ouest détient des participations, filiales et avances en compte courant pour un montant total de 600,9 millions d'euros, dont 5,1 Millions d'euros dans les filiales détenues à 100%.

Sur les 600,9 millions d'euros de participations, filiales et avances en compte courant, les encours reposent essentiellement sur :

- la SAS La Boétie : 297,6 millions d'euros, soit 1,55% du capital total
- la SAS SACAM Mutualisation : 248,3 millions d'euros soit 1,34% du capital total consécutivement à l'opération de simplification du groupe Crédit Agricole.

## → PRISES DE PARTICIPATION sur l'exercice 2017

Dénomination du titre	Achat en milliers d'euros	Commentaire
SACAM ASSURANCE CAUTION	332	Augmentation de la participation
SAS C.A.P.S CREDIT AGRICOLE PROTECTION ET SECURITE	62	Augmentation de la participation sur réajustement de la répartition du capital
SACAM AVENIR	817	Augmentation de la participation
CA CAPITAL PME	1530	Augmentation de la participation
SAS F/I VENTURE	68	Nouvelle participation
SAS CREDIT AGRICOLE REGIONS DEVELOPPEMENT	200	Nouvelle participation
SAS CREDIT AGRICOLE INNOVATIONS ET TERRITOIRES	109	Nouvelle participation
SAS CAAS	<1K€	Nouvelle participation

## → DÉTAIL DES FILIALES en milliers d'€

	Objet	Capital détenu en milliers d'euros	Détention du capital
SAS Centre Ouest Expansion	Prise de participation	5 000	100%
Centre Pierre Investissement	Immobilier	30	100%
CACO Immobilier	Immobilier	37	100%
Total		5 067	

## → PRINCIPALES PARTICIPATIONS représentant plus de 1% du capital de la Caisse régionale (en milliers d'€)

	Quote part du capital détenu en %	En milliers d'€	Avance en compte courant (en milliers d'€)
SAS Sacam international	1,55%	13 969	0
SAS Sacam Développement	1,56%	11 420	5 341
SAS Centre Ouest Expansion	100%	5 000	0

### La SAS Centre Ouest Expansion

La "SAS Centre Ouest Expansion" a pour objet principal d'acquiescer ou de gérer des participations dans des sociétés non cotées. Elle a été créée en 2008 et ses investissements sont suivis par la structure spécialisée CARVEST, Crédit Agricole Régions Investissement.

### Point Significatif

Sur 2017, la CR CENTRE OUEST a participé au projet national de simplification des SACAM. Cette opération s'est traduite par la cession (au profit de la SACAM PARTICIPATION) de 100% des titres des sociétés suivantes :

- SACAM FIA-NET
- SACAM PLEINCHAMP
- SACAM SANTEFFI
- SACAM PROGICA
- SACAM MACHINISME SAS

# INFORMATIONS FINANCIERES

sur l'exercice 2017

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE OUEST</b>				
<b>Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :</b>				
SAS RUE DE LA BOETIE	2744902	16530907	1,63%	297648
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725471	13307	1,56%	11420
SAS SACAM INTERNATIONAL	522023	87963	1,55%	13969
SAS SACAM MUTUALISATION	18556677	-108	1,34%	248341
<b>Participations dans des établissements de crédit :</b>				
NEANT				
<b>Autres titres de participations :</b>				
C2MS SAS	53053	5957	1,78%	1490
CA CAPITAL PME	27723		7,65%	4030
LIMOGES BIOMASSE ENERGIE	2475	363	39,50%	978
SACAM FIRECA	22510	-1049	1,42%	636
SAS CENTRE OUEST EXPANSION	5000	115	100,00%	5000
SAS DELTA	79550	-1603	1,34%	1069
SAS GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS	44993	0	1,18%	1000
SAS SACAM AVENIR	145931	-149	1,60%	3154
SAS SACAM IMMOBILIER	139588	4408	1,68%	2345
SAS SACAM PARTICIPATION	62558	13996	1,69%	1225
SCI 29 BD DE VANTEAUX	2145	0	98,58%	2114
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1% DU CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE OUEST</b>				
<b>Autres parts dans les entreprises liées (ensemble) :</b>				
CENTRE PIERRE INVESTISSEMENT	59	-271	100,00%	30
PATRIMOINE PIERRE SCI	742	7	99,79%	314
SAINT LUC INVESTISSEMENT	7	-94	99,80%	8
<b>Autres titres de participation (ensemble) :</b>				
SEM AEROPORT DE CHATEAUROUX	2250	-435	5,38%	108
CA CHEQUES	2160	73	2,50%	80
CA INNOVATIONS & TERRITOIRES	109	0	1,13%	109
CA INNOVE GIE	950	707	1,36%	55
CA TITRES	15245		0,65%	33
CAAS	200	0	0,00%	0
CACO IMMOBILIER	37	-301	100,00%	37
CACP (ex GIE CEDICAM)	14008	0	1,71%	120
CARCIE	3000	-940	17,00%	510
CARVEST	300	1008	6,18%	25
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT	11362	2923	0,53%	60
CERTIFICAT ASSOCIATION FONDS GAR DEPOTS	0	0	0,00%	1341
CREDIT AGRICOLE REGIONS DEVELOPPEMENT	27840	0	0,21%	200
F/I VENTURE	1000	0	0,14%	68
GOLF DE CELICROUX SCI	988	0	0,46%	5
LIMOUSIN PARTICIPATION SA	9342	-1646	5,01%	523
LIMOUSIN TV	327	-856	21,41%	70
SA RADIAN	750	1520	0,57%	10
SA SACAM CENTRE	3162	289	13,77%	443
SACAM ASSURANCE CAUTION	8800	2756	1,48%	491
SAFER DU CENTRE SA	947	6698	3,54%	32
SAFER MARCHE LIMOUSIN SA	1561	1941	4,44%	31
SAS CAPS (ex CTCAM SA)	511	39634	0,81%	487
SAS MIROMESNIL	38	-14	1,55%	1
SAS SEGUR	38	-12	1,55%	1
SAS SQUARE ACHAT	782	-92	3,83%	30
SAS TERRA ENERGIES	8226	8209	1,22%	100
SCALIS (HABITAT 2036 SA D'HLM)	10560	101056	0,52%	13
SCI CAM	14563	26410	1,57%	227
SEM 36 SA	777	364	4,90%	38
SEM ENERGIES RENOUVELABLES	3100	349	9,68%	300
SEPAI SARL	15245	547642	10,00%	2
SIRCA SNC	7	46	2,04%	0
SP ARIANE 5 N°8 C	0	88	0,00%	476
STE EQUIPEMENT DU LIMOUSIN	1976	22063	4,63%	97
TAVERNE DU LION D'OR SCI	191	0	30,00%	57
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>				<b>600949</b>

(1) L'information "résultat du dernier exercice" concerne le résultat de l'exercice antérieur



des	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	297648			898670	893492	14899
	11420	5341		54811	-18242	0
	9033			16678	-16520	158
	248341			0	-1036027	3668
	1490			0	8600	72
	4030				-9	0
	978	450		102030	148	66
	306			0	-396	0
	5000			0	405	0
	1069			0	-26	0
	1000			0	0	0
	3154			37655	-17350	0
	2345			2	4141	66
	1225			3014	1945	0
	2114			0	0	185
	30	2411		55	-349	0
	314			89	7	7
	8	728		24	-95	0
	87			4	56	0
	80			5878	73	0
	109			0	0	0
	10			0	-231	0
	33					0
	0			0	0	0
	37	541		12	-66	0
	120			0	0	0
	350			1327	226	0
	25			2306	308	19
	60			0	3001	0
	1341			0	0	0
	200			0	0	0
	67			0	0	0
	3			0	0	0
	386			0	-256	0
	0			0	0	0
	10			0	30	0
	443			0	6	0
	491			1977	1930	29
	32			9942	449	0
	31			3195	37	0
	487			6314	2865	16
	1			6	5	0
	1			0	4	0
	26			552	-41	0
	100			0	-17	0
	13			54383	5494	0
	227			3351	1668	0
	38			17	-21	0
	300			1861	253	0
	2			457	40	0
	0			105457	45	1
	476			0	88	66
	97			10100	1015	0
	57	5		40	0	11
	<b>595242</b>	<b>9476</b>	<b>0</b>			

# Les éléments financiers de la Caisse Régionale du Centre-Ouest

## Analyse des comptes sociaux

### Changements de méthodes comptables et présentation des comptes sociaux

Les états financiers du Crédit Agricole du Centre Ouest sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole du Centre Ouest publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole du Centre Ouest est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

A noter qu'aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent n'est intervenu en 2017.

## Le bilan

Le total de bilan au 31 décembre 2017 s'élève à 7 336 milliards d'euros. Ce niveau est progression de +9,05% par rapport au 31 décembre 2016.

→ COMPTES SOCIAUX			BILAN (en milliers d'euros)		
ACTIF	31/12/2017	31/12/2016	PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>117273</b>	<b>109948</b>	<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>10573</b>	<b>1233</b>
Caisse, banques centrales	33263	35265	Banques centrales		
Effets publics et valeurs assimilées	59111	59550	Dettes envers les établissements de crédit	10573	1233
Créances sur les établissements de crédit	24899	15133	<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>3 576 895</b>	<b>3 319 543</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>409989</b>	<b>348 777</b>	<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>2 128 346</b>	<b>1 958 393</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>5 222 380</b>	<b>4 816 401</b>	<b>Dettes représentées par un titre</b>		
<b>Opérations sur titres</b>	<b>586955</b>	<b>514134</b>	<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>406687</b>	<b>365949</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	321340	323164	Autres passifs	322957	288227
Actions et autres titres à revenu variable	265615	190970	Comptes de régularisation	83730	77722
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>656507</b>	<b>644384</b>	<b>Provisions et dettes subordonnées</b>	<b>205581</b>	<b>101121</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	593730	591257	Provisions	59636	54891
Parts dans les entreprises liées	9069	9141	Dettes subordonnées	144545	46230
Immobilisations incorporelles	1790	1742	<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>34250</b>	<b>48500</b>
Immobilisations corporelles	51918	42244	<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>974427</b>	<b>932428</b>
Capital souscrit non versé			Capital souscrit	57805	57805
Actions propres			Primes d'émission	82722	82722
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>342655</b>	<b>293523</b>	Réserves	787550	744675
Autres actifs	286302	249404	Ecart de réévaluation		
Comptes de régularisation	56 353	44119	Provisions réglementées et subventions d'investissement	7	32
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 335 759</b>	<b>6 727 167</b>	Report à nouveau		
			Résultat de l'exercice	46343	47194
			<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 335 759</b>	<b>6 727 167</b>

## L'actif

Parmi les principales variations des postes de l'actif, il convient de noter :

- L'évolution L'évolution des opérations internes au Crédit Agricole (+61,2M€) principalement due à la souscription de titres reçus en pension livrée contrepartie CA.SA, au sens de l'article 5 du règlement n°89-07 du 26 juillet 1989 pour 66M€.
- Les opérations avec la clientèle, poste principal de l'actif, composées essentiellement des prêts (+406M€) soit une variation de + 8.4% entre 2017 et 2016 concentrée sur le marché des particuliers et notamment sur les prêts habitat :
  - Dont les créances en défaut en légère diminution par rapport au 31/12/2016 : 123,9M€ en 2017 contre 127,5M€ en 2016 se décomposant par une baisse sur le marché des entreprises (-3,1M€) et sur le marché de l'agriculture (-1,9M€) et une augmentation sur le marché de la clientèle financière (+3,2M€).
  - Le taux de couverture des dépréciations sur les créances en défaut s'élève à 62,7% au 31/12/2017 contre 58,9% au 31/12/2016.
- La progression des valeurs immobilisées de + 12,1M€ est principalement due au cout des travaux de rénovation de l'immeuble de Châteauroux Coubertin pour 11,1M€.

## Le passif

Parmi les principales variations des postes du passif, il convient de noter :

- Les opérations internes au réseau Crédit Agricole s'élèvent à 3,577 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 3,319 au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 257,3M€ se décomposant ainsi :
  - les titres donnés en pension livrée, au sens de l'article 5 du règlement n°89-07 du 26 juillet 1989 pour 66M€ ;
  - Une augmentation de +124M€ de l'encours des emprunts en blanc Crédit Agricole SA ;
  - Une augmentation des comptes d'avances pour 53M€ participant au financement de la forte hausse des encours de crédits.
- Les opérations de la clientèle sont en augmentation (+170M€) soit 2,128 milliard d'euros en 2017 contre 1,958 milliard d'euros en 2016 principalement dû à l'augmentation de l'encours des Dépôts à Vue (+147M€) compensant une contraction de l'encours des DAT (-46M€).
- Les comptes de régularisation et passifs divers (+40,7M€) dont :
  - l'emprunt SEP SOFINCO (+29M€) ;
  - le versement d'appels de marge (+7,2M€).
- L'augmentation des provisions de 104M€ s'explique principalement par :
  - reprise de provision Epargne Logement modèle CASA (-3,4M€) ;
  - reprise de la provision collective suite au modèle LUCV41 pour (-10M€) ;
  - la constitution d'une provision filières selon scénario stress pour (+26 M€) ;
  - la reprise de la provision pour litige fiscal (-6,9M€) ;
  - Emprunts subordonnés contractés auprès de Crédit Agricole S.A (100M€).
- Le FRBG a été repris à hauteur de 14,25M€ sur la période
- Les Capitaux propres progressent de 4,5% en 2017 pour atteindre un montant de 974M€ fin 2017. Cette progression correspond à l'accroissement des réserves pour 43M€ suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2016.

## Le compte de résultat

### → COMPTES DE RÉSULTAT (en milliers d'€)

	31/12/17	31/12/16
Intérêts et produits assimilés	151 970	169 669
Intérêts et charges assimilés	-58 669	-69 654
Revenus des titres à revenu variable	19 750	15 842
Commissions (produits)	84 487	84 135
Commissions (charges)	-13 533	-12 473
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	532	182
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2 260	3 07
Autres produits d'exploitation bancaire	2 153	2 787
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 619	-1 593
<b>Produit net bancaire</b>	<b>187 331</b>	<b>192 202</b>
Charges générales d'exploitation	-109 543	-108 129
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-6 125	-6 298
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>71 663</b>	<b>77 775</b>
Coût du risque	-29 473	-8 486
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>42 190</b>	<b>69 289</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	84	-116
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>42 274</b>	<b>69 173</b>
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	-10 206	-19 699
Dotations / Reprises de FRBG et provision réglementées	14 275	-2 280
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>46 343</b>	<b>47 194</b>

### → PNB ressort à 187,3 M€ au 31 décembre 2017.

	31/12/17	31/12/16	Évolution
Intérêts et produits assimilés	151,9	169,7	-10,49%
Intérêts et charges assimilés	-58,7	-69,7	-15,78%
<b>Marge d'intermédiation</b>	<b>93,2</b>	<b>100,0</b>	<b>-6,8%</b>
Commissions (produits)	84,5	84,1	0,48%
Commissions (charges)	-13,5	-12,4	8,87%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>71</b>	<b>71,7</b>	<b>-0,98%</b>
Revenus titres à revenu variable	19,8	15,8	25,31%
Gains et pertes sur opérations de portefeuille	2,8	3,5	-20%
Autres produits ou charges d'exploitation bancaire	0,5	1,2	NS
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>187,3</b>	<b>192,2</b>	<b>-2,53%</b>

### → MARGE D'INTERMÉDIATION est en diminution de 6,8 M€ au 31 déc. 2017 (-6,8 % par rapport à 2016).

	31/12/16	31/12/15	Evolution
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>151 970</b>	<b>169 669</b>	<b>-10,43%</b>
Intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	1 246	1 414	-11,88%
Intérêts sur opérations internes au Crédit Agricole	15 688	18 768	-16,41%
Intérêts sur opérations avec la clientèle	122 683	131 651	-6,81%
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 256	8 862	-6,84%
Intérêts sur dettes représentées par des titres			
Produits nets sur opérations de macro couverture	4 086	8 759	-53,35%
Autres intérêts et produits assimilés	11	215	NS
<b>Intérêts et charges assimilés</b>	<b>(58 669)</b>	<b>(69 654)</b>	<b>-15,77%</b>
Intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	(1 200)	(1 206)	-0,50%
Intérêts sur opérations internes au Crédit Agricole	(39 822)	(45 575)	-12,62%
Intérêts sur opérations avec la clientèle et autres	(17 648)	(22 873)	-22,84%
<b>Total marge d'intermédiation</b>	<b>93 201</b>	<b>100 015</b>	<b>-6,80%</b>

### Analyses

- La diminution de la marge d'intermédiation (-6,8M€) s'explique principalement par :
  - La contribution des intérêts des créances qui baisse de -10,3M€ et parallèlement la baisse du coût de la ressource de -6,3M€ (impact positif de l'effet prix de 9,4M€) ;
  - La diminution des IRA (indemnités de remboursement anticipé) de -1,7M€ ;
  - La reprise de la dotation Epargne Logement pour 3,4M€ en 2017 contre une dotation de -2,1 M€ en 2016 (impact favorable de +5,5M€) ;
  - Les impacts de l'arrêt du dispositif SWITCH CCA en 2016 (remboursement du dépôt pour 78M€ et levée de garantie pour 230,6M€) et la souscription d'un emprunt (147M€) consécutifs à l'opération de simplification de la structure du groupe Crédit Agricole pour -1,9 M€ ;

- La diminution de la commission de liquidité pour -1,9M€ ;
- La diminution des commissions collecte pour -0,9 M€ ;
- Une soulte sur nettings de Swap en 2017 pour -4,9M€ contre une soulte pour remboursement d'avances en 2016 pour +4,0M€.

Sur un an, le taux moyen de l'encours de crédits baisse de 93pb ; la dégradation de l'encours de crédits est portée par 2 effets :

- La baisse des taux sur les réalisations de crédits qui perdure en 2017 (baisse de 0.21% du taux moyen des crédits entre 2017 et 2016 ;
- Les réaménagements des crédits sur les périodes précédentes.

Cette dégradation est partiellement compensée par un montant élevé des réalisations (+17% en 2017 par rapport à 2016).

- La marge sur commissions s'élève à 71M€ ; elle est en faible diminution de -0.98% par rapport à l'année 2016 principalement sous les effets conjugués :
  - des commissions Assurances PACIFICA et ADI concernant l'exercice précédent pour +3,1M€ et d'une progression des commissions Assurances dommage, Assurance vie et cautions liée à la progression de +1,2M€ ;
  - de la baisse des commissions de dysfonctionnement (-0,7M€), des commissions interbancaires (-0,4M€) et d'une charge enregistrée au titre du litige Images Chèques (-0.5M€) suite à la décision La Cour d'appel de Paris qui a confirmé le 21 décembre 2017 la décision de l'Autorité de la Concurrence ayant sanctionné les banques pour entente dans la détermination des tarifs et conditions liées aux chèques remis à l'encaissement, i.e. commission d'échange image-chèque (CEIC) et commissions connexes en octobre 2010.
- Les revenus des titres à revenu variable sont principalement constitués du dividende versé par la SAS rue de La Boétie (structure détenant le capital de CASA pour le compte des Caisses Régionales jusqu'à mi-2016). Le versement de ce dividende s'élève à 14,7 M€ en 2017 contre 13,9M€ au titre de l'exercice 2016 auquel se sont ajoutés les dividendes de SACAM Mutualisation pour +3,7M€.
- L'activité du portefeuille dont le montant est non significatif fait ressortir une baisse de -0,7M€ par rapport à 2016.

- Les charges d'exploitation ressortent à 115,7 M€ en augmentation de +1,08% par rapport au 31/12/2016
  - charges de personnel + 0,2 M€ ;
  - autres frais administratifs + 1,2 M€ ;
  - dotations aux amortissements -0,2 M€.

## → CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (en milliers d'€)

	31/12/17	31/12/16	Évolution
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>109 543</b>	<b>108 129</b>	<b>1.31%</b>
Frais de personnel	64 520	64 331	0.29%
Autres frais administratifs	45 023	43 798	2.80%
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations</b>	<b>6 125</b>	<b>6298</b>	<b>-2,75%</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>115 668</b>	<b>114 427</b>	<b>+1.08%</b>

- Les charges de personnel sont contenues en 2017 avec un niveau quasi identique à celui de 2016.
- Le montant global des rémunérations allouées en 2017 aux membres des organes de direction et de surveillance s'élève à 1.783 milliers d'euros. Quant aux rémunérations versées pendant l'exercice aux membres des organes d'administration, elles s'élèvent à 157 milliers d'euros.
- Concernant l'augmentation des autres frais administratifs (+1,2M€), on peut citer les augmentations suivantes :
  - Les charges informatiques CATS (+0,8M€) ;
  - Une hausse des taxes bancaires et l'impact du contrôle fiscal de 2016 (+1M€) ;
  - Les charges sur immeubles (entretien, énergie, assurances) en baisse de (-0.5M€).
- Les dotations aux amortissements sont quant à elles quasi stables.

## Revenu Brut d'Exploitation

Avec un PNB en diminution (+2.53%) et des charges de fonctionnement en hausse de +1.1%, le résultat brut d'exploitation diminue de -7.9% ; le coefficient d'exploitation s'élève à 61,7%.

## Coût du risque

	2017	2016
Provisions individuelles	-13 330	-8 867
Provision collective	10 118	-182
Provision Filières	-25 957	
Provision sur risques opérationnels et divers	-304	563
<b>Total</b>	<b>-29 473</b>	<b>-8 486</b>

Le coût du risque s'élève à -29,5M€ en 2017 contre -8,5M€ en 2016.

Il enregistre des variations significatives sur les compartiments suivants :

Une reprise de la provision collective de +10,1 M€ contre une dotation de -0,8 M€ en 2016 due :

- d'une part à un effet volume marqué par la baisse de 343M€ de la base provisionnable dont 199 M€ relatif à l'exclusion de la note H du périmètre de la provision collective suite au dépliement du modèle LUC.V.41 en mai 2017.
- D'autre part à un effet lié à la baisse de 1,6point de l'EL (pertes attendues)

La constitution d'une provision Filières : en 2017, la CR895 a adopté la méthodologie du stress consistant à identifier parmi les encours Sains ceux qui passeraient Sensibles si leur notation individuelle était dégradée de 2 notes et d'appliquer le calcul de la provision collective (méthode nationale) sur ces encours ; elle a constitué des Provisions Filières pour couvrir l'éventualité d'une dégradation massive de ces encours Sains.

Les filières concernées par cette provision sont :

- La filière Agriculture (6 sous filières) : Total EAD stressé 159 M€ provision constituée 7 M€
- La filière Immobilière (2 sous filières) : Total EAD stressé 194 M€ provision constituée 19 M€

En 2018, la robustesse de cette méthode sera analysée au regard du fonctionnement des outils selon les normes IFRS9.

Une adaptation/évolution pourra être mise en œuvre selon les constats effectués.

## F.R.B.G (Fonds pour Risques Bancaires Généraux)

En 2017 le FRBG a été repris à hauteur de 14,3M€ contre une dotation de 2,3M€ en 2016.

## Impôts sur les bénéfices

Les Impôts sur les bénéfices sont en baisse de -9.5 M€ (-48.1% par rapport à 2016), due principalement à la déduction des provisions pour actualisation (-2.4M€) suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 10 mai 2017 qui a rendu déductible les dépréciations pour actualisation des pertes futures des créances en défaut et l'impact du redressement fiscal en 2016 (-6.4M€).

Au titre de l'exercice 2017, le montant global des charges non-déductibles selon l'article 39.4 du CGI est de 32 milliers d'euros équivalent à un Impôt sur les bénéfices de 10,7 milliers d'euros au taux de 33,33%.

## Résultat net

La baisse de l'impôt sur les bénéfices et la reprise de dotation au FRBG permettent de compenser la baisse du résultat d'exploitation et de faire ressortir un résultat net en légère diminution par rapport à celui de l'exercice précédent (47,2M€ en 2016 pour 46,3 M€ en 2017).

## Le hors bilan

### → **COMPTES SOCIAUX** **HORS BILAN** (en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>867 112</b>	<b>871 142</b>
Engagements de financement	617 832	599 487
Engagements de garantie	248 885	271 529
Engagements sur titres	395	126
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>1 630 016</b>	<b>1 374 517</b>
Engagements de financement	17 581	24 958
Engagements de garantie	1 612 040	1 349 433
Engagements sur titres	395	126

- Les engagements de financement donnés sont en augmentation de 18,3M€ et les engagements de garantie donnés ont diminué de -22,6M€ de par la baisse des cautions en faveur de la clientèle.
- Les engagements reçus sont en augmentation de 255,5M€ expliqué principalement par l'augmentation des garanties reçues de la CAMCA (+245M€).

### **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

## Informations diverses

### Les mandataires sociaux ou actionnaires

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Centre-Ouest est composé de 16 personnes :

- Monsieur Bruno TARDIEU (Président)
- Monsieur Emmanuel RABAUD (Vice-Président)
- Monsieur Jean-François TISSIER (Vice-Président)
- Monsieur Gilles MOREL DE BONCOURT (Secrétaire)
- Monsieur Alain GAIMON (Administrateur)
- Monsieur Bernard LAUSERIE (Administrateur)
- Monsieur Denis COUTURIER (Administrateur)
- Monsieur Claude TANCHOUX (Administrateur)
- Madame Elisabeth BEAUDROUET (Administrateur)
- Madame Colette RAMINE (Administrateur)
- Monsieur Eric DUTRAIT (Administrateur)
- Madame Christine MARQUIS (Membre)
- Monsieur Rémi MEZEGUER (Membre)
- Monsieur Benoit PIGE (Membre)
- Madame Cécile LAGRANGE (Membre)
- Madame Françoise BONNIN (Membre)

### Délais et règlements Fournisseurs

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, complétée par le décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008, impose certaines obligations en matière de délais de paiement vis-à-vis des fournisseurs. Ce délai ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Concernant le traitement des factures de ses fournisseurs, la Caisse Régionale du Centre-Ouest procède à leur enregistrement comptable dès réception. Le service de la Caisse Régionale du Centre-Ouest à l'initiative de la commande est chargé de vérifier la conformité de la facture suite à quoi, la Caisse régionale procède au règlement de la facture ainsi validée. Ce processus permet de respecter les obligations en matière de délais.

## → DÉLAI MOYEN DE RÈGLEMENT (en 2017)

Année 2017	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
Nombre de Factures	1271	890	852	735	1087	955	1242	793	864	994	951	722	11356
Délai de Règlement	12	6	8	9	10	8	9	12	10	7	9	6	9

## → MONTANT DES SOLDES DE DETTES FOURNISSEURS (en 2016)

Nombre de factures comptabilisées en 2017	Nombre total de factures non réglées au 31/12/2017		Nombre de factures de plus de 45 jours non réglées au 31/12/2017 <sup>(1)</sup>	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
11356	10	37k€	4	12k€

Nombre de factures comptabilisées en 2016	Nombre total de factures non réglées au 31/12/2016		Nombre de facture de plus de 45 jours non réglées au 31/12/2016	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
9910	11	1.053k€	3	135k€

(1) il s'agit de factures en instance de validation et/ou de l'analyse contradictoire avec le fournisseur concerné.

Le délai moyen de l'année 2017 est de 9 jours contre 10 jours en 2017.

### Conventions réglementées

Conformément aux articles L225-38, L225-39, L225-40 du Code de commerce, sont concernées, les conventions (contrats de toute nature) conclues entre la Caisse régionale et son Directeur Général ou un membre du Conseil d'Administration, directement ou indirectement (société interposée, lien familial, etc...).

Les conventions concernées par ces articles du Code du commerce sont soumises à l'analyse préalable du Responsable des Contrôles Permanents Risques (RCPR) ou, en son absence, au Responsable de la Conformité.

Cette analyse permet d'arrêter la suite réglementaire à leur donner :

- Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières elles ne sont significatives pour aucune des parties) sont communiquées au Président du Conseil d'Administration. Ce dernier en communique la liste et l'objet aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires Aux Comptes.



- Les autres conventions portant sur des opérations non courantes ou conclues à des conditions particulières sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration (avant signature de la convention). L'intéressé ne peut prendre part aux votes et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité. Le président du Conseil d'Administration donne avis aux Commissaires Aux Comptes de toutes les conventions autorisées et soumet celles-ci à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Ainsi, à chaque demande de financement, lorsqu'un membre du Conseil d'Administration ou le Directeur Général sont concernés directement ou indirectement, une analyse est réalisée par le service Pilotage des Risques qui vérifie qu'il s'agit d'une opération courante conclue à des conditions normales et une note de service est réalisée à l'attention du DG pour les membres du Conseil d'Administration, au DGA pour le DG. L'information est ensuite transmise au Président du Conseil d'Administration et à ses membres ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes.

En 2017, il n'y a pas de conventions réglementées et aucune convention conclue antérieurement qui aurait continué à produire ses effets en 2017.

## HISTORIQUE DES RÉSULTATS DISTRIBUÉS (en milliers d'€)

	2013	2014	2015	2016	2017
Intérêts aux parts sociales	1 066	819	780	780	867
Dividendes CCA	3 498	3 594	3 558	3 558	3 476
<b>Total</b>	<b>4 564</b>	<b>4 413</b>	<b>4 338</b>	<b>4 338</b>	<b>4 343</b>

## Comptes bancaires inactifs et contrats d'assurance vie en déshérence

La loi du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence est entrée en vigueur au 1er janvier 2016 :

- Nombre de comptes inactifs ouverts dans les livres de la Caisse régionale du Centre-Ouest au 31/12/2017 : 12291
- Montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes : 3.698.882,73 €
- Nombre de comptes dont les dépôts et avoirs ont été déposés à la CDC en 2017 : 448
- Montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes et déposés à la CDC : 716.065 €

## L'AFFECTATION DU RÉSULTAT (en milliers d'€)

	Résultat à affecter	Excédents conservés	Excédents distribués
Bénéfice après IS	46 343		
Report à nouveau	0		
<b>SOUS TOTAL : résultat à affecter</b>	<b>46 343</b>		
Intérêts aux parts (1)			867
Rémunération des CCA			3 476
Réserves légales		31 500	
Autres réserves		10 500	
<b>TOTAL</b>	<b>46 343</b>	<b>42 000</b>	<b>4 343</b>

(1) Capital parts des Caisses locales : 43 352 566,00  
 Capital parts des Administrateurs : 2 432,00  
 Capital part de CAsa : 1,00  
 = 43 354 999,00 €

Intérêts aux parts : 43 354 999,00 x 2,00% = 867 100,00 €  
 Le taux de rémunération des parts sociales est de 2,00%.

# Analyse des comptes consolidés

## Changements de méthodes comptables et présentation des comptes consolidés

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2017 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2017.

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IAS 12 Impôts sur le résultat Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes	6 novembre 2017 (UE 2017/1989)	1er janvier 2017	Oui
Amendement à IAS 7 Etat des flux de trésorerie Informations sur les dettes faisant partie des activités de financement	6 novembre 2017 (UE 2017/1990)	1er janvier 2017	Oui

L'application des nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1er janvier 2018	Oui

## Norme IFRS 9 Instruments Financiers

La norme IFRS 9 Instruments financiers est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016.

Elle entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'amendement « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » qui précise la comptabilisation des instruments de dettes assortis de telles clauses est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2019 avec une application anticipée possible au 1er janvier 2018.

IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 modifie de manière substantielle la classification actuelle des titres. Elle permet, notamment, de classer les titres stratégiques dans une catégorie nouvelle qui cristallise les plus et moins-values latentes dans les capitaux propres sans impacter le résultat de l'exercice évitant ainsi la volatilité des cours de bourse. Le Crédit Agricole a pris l'option de classer la quasi-totalité des titres de participation (titres nationaux, fédéraux et locaux) dans cette catégorie car la détention de ces titres correspond à une volonté de long terme en vue de retirer des synergies commerciales et politiques.

Les plus values latentes des OPCVM, l'écart de taux issu de la restructuration du prêt Eureka et des renégociations des avances globales font l'objet d'affectation en « report à nouveau » (FTA - First Time Application) au 01/01/2018.

Cela ne concerne que les comptes consolidés. Les comptes sociaux ne sont pas impactés.

Deux évolutions importantes concernent le suivi du risque de crédit et son niveau de couverture par des provisions (comptes sociaux et comptes consolidés):

- Le classement des créances selon leur niveau de risque : les encours SAINS, SENSIBLES étaient évalués en fonction de la situation du client à la date du jour.

Désormais, ces encours sont évalués à la fois en fonction de leur situation à J mais, également, en fonction de leur évolution depuis la réalisation du crédit. Ils sont classés dans des catégories renommées Bucket 1 (ex SAINS) et Bucket 2 (ex SENSIBLES). Les critères de classement des encours en DEFAULT (Bucket 3) sont inchangés.

Ces classements sont effectués par les outils nationaux utilisés par l'ensemble des Caisses régionales.

- Les différents types de provision

A compter du 1er janvier 2018, le périmètre d'application de la provision collective est élargi aux Bucket 1 et Bucket 2. Il s'agit, désormais, de provisions non affectées. Le risque de contrepartie est anticipé au plus près de la mise en place des crédits.

## → COMPTES CONSOLIDÉS BILAN (en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016	PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales	33 263	35 265	Banques centrales,		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 186	5 076	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 527	5 628
Instruments dérivés de couverture	89 411	110 014	Instruments dérivés de couverture	18 660	40 996
Actifs financiers disponibles à la vente	890 977	802 374	Dettes envers les établissements de crédit	3 573 094	3 313 313
Prêts et créances sur les établissements de crédit	426 705	364 771	Dettes envers la clientèle	2 127 917	1 962 592
Prêts et créances sur la clientèle	5 298 069	4 902 361	Dettes représentées par un titre	9 643	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 294	12 327	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	82 301	100 202
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	289 062	283 257	Passifs d'impôts courants		
Actifs d'impôts courants et différés	20 364	26 418	Passifs d'impôts différés	3	31
Comptes de régularisation et actifs divers	314 455	262 166	Comptes de régularisation et passifs divers	360 692	344 115
Actifs non courants destinés à être cédés			Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans les entreprises mises en équivalence			Provisions techniques des contrats d'assurance		
Immeubles de placement	3 883	3 622	Provisions	17 603	28 471
Immobilisations corporelles		4 245	Dettes subordonnées	100 173	
Immobilisations incorporelles	48 063	38 027	<b>Capitaux propres</b>	<b>1 101 089</b>	<b>1 052 695</b>
Écarts d'acquisition	1 790	1 742	Capitaux propres part du groupe	1 101 089	1 052 695
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 425 522</b>	<b>6 848 043</b>	Capital et réserves liées	152 576	153 716
			Réserves consolidées	886 942	842 701
			Gains ou pertes latents ou différés	27 137	7 464
			Résultat de l'exercice	34 434	48 814
			Intérêts minoritaires		
			<b>Total du passif</b>	<b>7 425 522</b>	<b>6 848 043</b>

## Le Bilan

Le total du bilan consolidé aux normes IFRS au 31 décembre 2017 s'élève à 7,425 milliards d'euros contre 6,848 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Les plus ou moins-values sur les titres de placement et de participation sont enregistrées dans les comptes consolidés IAS, ainsi que la valorisation des instruments dérivés de couverture et les impôts différés actifs et passifs.

L'écart sur les provisions pour risques et charges entre le bilan social et le bilan consolidé s'explique par la neutralisation des provisions FRBG (-34,2M€) et le retraitement de l'actualisation des dettes actuarielles pour engagements sociaux (+3,2M€).

La variation des capitaux propres + 48M€ par rapport à 2016 est principalement due à l'affectation en réserves de la part conservée du résultat de l'exercice 2016.

## Le Compte de résultat

### → COMPTE DE RÉSULTAT (établi selon les normes IFRS - en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés		207 369
Intérêts et charges assimilées	169 170	
Commissions (produits)	191 621	86 162
Commissions (charges)	-68 215	-85 886
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	84 393	84 054
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-13 542	-12 479
Produits des autres activités	502	-396
Charges des autres activités	21 453	17 906
Charges des autres activités	571	810
Charges des autres activités	-1 913	-1 797
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>192 419</b>	<b>193 833</b>
Charges générales d'exploitation	-109 872	-108 254
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	-5 893	-6 093
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>76 654</b>	<b>79 486</b>
Coût du risque	-29 493	-9 149
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>47 161</b>	<b>70 337</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	105	25
Variations de valeur des écarts d'acquisition		
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>47 266</b>	<b>70 362</b>
Impôts sur les bénéfices	-12 832	-21 548
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>34 434</b>	<b>48 814</b>
Intérêts minoritaires		
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>	<b>34 434</b>	<b>48 814</b>

## → PASSAGE DU RÉSULTAT SOCIAL AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ en milliers d'€

	Comptes sociaux CRCO au 31/12/2017	Comptes sociaux Caisses locales au 31/12/2017	Comptes sociaux STT 31/12/2017	Divergence entre restitutions NF-NI	Valorisations et autres retraitements IFRS	Comptes consolidés CRCO au 31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	151 970	1 159	2 402	15 365	-1 726	169 170
Intérêts et charges assimilées	-58 669	0	-582	-15 065	6 101	-68 215
Revenus des titres à revenu variable	19 750	0	0	-19 750		0
Commissions (produits)	84 487	0	-102	8		84 393
Commissions (charges)	-13 533	0	49	-58		-13 542
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	532	0	0	-30		502
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2 260	783	0	18 410		21 453
Autres produits d'exploitation bancaire	2 153	38		10	-1 630	571
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 619	-1	-1 629	-294	1 630	-1 913
<b>Produit net bancaire</b>	<b>187 331</b>	<b>1 979</b>	<b>138</b>	<b>-1 404</b>	<b>4 375</b>	<b>192 419</b>
Charges générales d'exploitation	-109 543	-215	0		-114	-109 872
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-6 125	0	0	205	27	-5 893
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>71 663</b>	<b>1 764</b>	<b>138</b>	<b>-1 199</b>	<b>4 288</b>	<b>76 654</b>
Coût du risque	-29 473	0	92	13 605	-13 717	-29 493
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>42 190</b>	<b>1 764</b>	<b>230</b>	<b>12 406</b>	<b>-9 429</b>	<b>47 161</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	84	0	0	21		105
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>42 274</b>	<b>1 764</b>	<b>230</b>	<b>12 427</b>	<b>-9 429</b>	<b>47 266</b>
Résultat exceptionnel						0
Impôt sur les bénéfices	-10 206	-190	-71		-2 365	-12 832
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	14 275			-14 275		0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>46 343</b>	<b>1 574</b>	<b>159</b>	<b>-1 848</b>	<b>-11 794</b>	<b>34 434</b>

Les principales différences entre le compte de résultat consolidé format IFRS (34,4M€) et le compte de résultat comptes sociaux (46,3M€) sont dues :

- à la neutralisation de la dotation au FRBG -14,3M€ ;
- à l'impact des impôts différés dans les comptes consolidés -2,4M€ ;
- au retraitement des soultes sur remboursements anticipés des avances globales pour -2,7M€.

## Les principaux ratios

### Le ratio de solvabilité

Au 31 décembre 2017, le ratio de solvabilité Bâle III est à 17,83% contre 16,20% en décembre 2016. Cette augmentation fait suite à l'intégration du résultat net de distribution dans les Fonds Propres prudentiels des Caisses régionales au 31/12/17.

Les objectifs de Bâle III sont de renforcer la résistance du secteur bancaire ainsi que sa capacité à absorber les chocs des crises économiques par :

- Un nouvel indicateur : le ratio de levier permettant d'encadrer l'effet de levier entre les fonds propres, les actifs et les engagements hors bilan. Il est devenu publiable en 2015.
- Un renforcement de la solvabilité des banques.
- Une surveillance accrue de la liquidité : 2 ratios sur la base consolidée (LCR et NSFR) devant inciter les banques à une gestion plus prudente :
  - Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) est un ratio à un mois qui vise à permettre aux banques de résister à des crises de liquidité aiguës (à la fois systémiques et spécifiques à la banque). Le minimum est fixé à 60% au 01/01/2015, 70% au 01/01/2016, 80% au 01/01/2017 et 100% au 01/01/2018 ;
  - Le NSFR (Net Stable Funding Ratio) est un ratio à un mois qui vise à permettre aux banques de résister à un an à une situation de crise spécifique à l'établissement. La mise en application est prévue au 01/01/2018.

## → PRINCIPAUX RATIOS

	Base	31/12/2017	31/12/2016
Ratio de solvabilité Bâle 3	Consolidée	17,83%	16,20%
Ratio de levier	Consolidée	8,59%	7,52%
Ratio de liquidité LCR	Sociale	111,57%	86,67%

### Le ratio de liquidité

Le ratio de liquidité (LCR : Liquidity Coverage Ratio) élaboré dans le but de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (actifs HQLA) pour surmonter une crise grave qui durerait 30 jours calendaires (retrait des dépôts clients, assèchement du marché de refinancement, tirages sur les engagements confirmés de crédit et de liquidité accordés à la clientèle)

La Caisse Régionale du Centre-Ouest respecte les exigences réglementaires avec un ratio LCR de 111.57% au 31/12/2017.

## Les résultats financiers des cinq derniers exercices

L'effectif moyen de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest pour l'année 2017 est de 912 personnes (266 cadres, 646 non cadres).

Depuis la bascule sur le système d'information unique NICE en mai 2013, la Caisse régionale utilise les moyens informatiques des entités CA Services et CA Technologies.

# 912

COLLABORATEURS

# 266

CADRES

## → PRINCIPAUX CHIFFRES SIGNIFICATIFS

	31/12/17	31/12/18	31/12/15	31/12/14	31/12/13
<b>BILAN (en milliers d'Euros)</b>					
Total du Bilan (social)	7 335 759	6 727 167	6 568 241	5 971 279	6 014 194
Total du Bilan (IFRS)	7 425 522	6 48 043	6 686 413	6 105 726	6 075 284
Capitaux Propres (social)	974 427	932 428	889 592	846 542	803 177
Capitaux Propres (IFRS)	1 101 089	1 052 695	1 006 967	955 551	904 703
Capital Social	57 805	57 805	57 805	57 805	57 805
(dont Certificats Coopératifs d'Associés)	14 450	14 450	14 450	14 450	14 450
<b>COMPTE DE RÉSULTAT (EN MILLIERS D'EUROS)</b>					
Produit Net Bancaire (social)	187 331	192 202	191 420	194 259	200 398
Produit Net Bancaire (IFRS)	192 419	193 833	197 819	194 095	200 523
Résultat Brut d'Exploitation (social)	71 663	77 775	80 583	83 217	87 323
Résultat Brut d'Exploitation (IFRS)	76 54	79 486	87 093	83 029	88 167
Impôt sur les bénéfices	10 206	19 699	23 178	26 295	26 392
Bénéfice Net (social)	46 343	47 194	47 432	47 920	46 811
Bénéfice Net (IFRS)	34 434	48 814	55 838	54 739	48 392
Intérêts aux parts sociales	867	781	780	819	1 066
Dividendes aux CCA (en milliers d'euros)	4343	3558	3558	3594	3498
Dividende brut par CCA (en euros, Nominal et prime d'émission)	3,89%	3,96%	3,98%	4,02%	3,92%
Bénéfice Net par part sociale (en euros)	2,00%	1,80%	1,80%	1,89%	2,46%
<b>MOYENS</b>					
Effectif moyen au 31 décembre	912	888	922	924	995
Nombre de guichets permanents	76	76	76	77	76
Nombre de guichets périodiques	4	5	5	5	5
Nombre de comptes chèques	233 153	233 461	227 736	226 251	227 002
<b>SOCIÉTARIAT</b>					
Nombre de Caisses locales	52	52	52	52	52
Nombre de sociétaires de Caisses locales	150 764	141 958	131 491	126 874	116 998

## Le contrôle interne

Les processus de contrôle interne de la Caisse régionale sont organisés selon les normes de la profession.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne sont communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole :

- La couverture exhaustive des activités et des risques ;
- La responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- Une définition claire des tâches ;
- Une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle ;
- Des délégations formalisées et à jour ;
- Des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour ;
- Des systèmes de mesure de surveillance et de maîtrise des risques et des résultats ;
- Un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (1er et 2ème degrés) et des contrôles périodiques (3<sup>e</sup> degré : audit inspection).

Le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées.

Cette information est retranscrite notamment au moyen des rapports semestriels sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des comptes rendus réguliers d'activité et des résultats de contrôles.

Le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées.

Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des comptes rendus réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

# La gestion des risques encourus par la caisse

La gestion des risques encourus par la Caisse régionale repose sur une Stratégie Risques qui, elle-même s'appuie sur différentes politiques décrivant les objectifs de la Caisse régionale et le dispositif de gestion et maîtrise des risques concernés. Chaque Politique composant la Stratégie Risques est validée par le Conseil d'administration avec, au préalable, un Avis Risque Indépendant (ARI) émis par le Responsable Contrôles Permanents Risques (RCPR) qui est aussi le Responsable de la Filière Risques de la Caisse régionale.

Par ailleurs, depuis 2015, une démarche « d'appétence aux risques » est menée pour définir les niveaux d'appétence, de tolérance et de capacité aux risques de la Caisse régionale. A chacun de ces niveaux sont associées des actions à mettre en œuvre et des modalités d'information au Conseil d'administration. Ces trois niveaux se définissent comme suit :

- L'appétence est la stratégie normale de la Caisse régionale, c'est le niveau correspondant à son maintien en situation de gestion courante ;
- La tolérance correspond à une dégradation significative des résultats nets, ou une forte hausse des emplois pondérés, ou un affaiblissement de la liquidité, ou une combinaison de ces éléments. Une telle dégradation entraîne une information au Conseil d'administration sans délai et des actions correctives proposées ;
- La capacité en risque correspond à des seuils au niveau minimal réglementaire. En cas d'atteinte d'un de ces seuils, un Conseil d'administration exceptionnel est déclenché avec la mise en œuvre d'un plan adapté.

## Le risque de crédit

Le risque de crédit résulte de l'incertitude quant à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations et que celle-ci représente une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

### Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de crédit dès lors qu'une contrepartie est défaillante.

L'objectif principal de la Caisse régionale, au moment de l'octroi du crédit, tient à la notion de territoire : le porteur du projet et/ou le projet lui-même doivent être situés sur le territoire de la Caisse régionale. Des exceptions peuvent être acceptées, notamment lorsqu'il existe une antériorité de relation entre la Caisse régionale et le demandeur.

La politique crédit de la Caisse régionale est actualisée et validée, chaque année, par le Conseil d'Administration. Elle est basée sur un système de limites globales et opérationnelles, révisées au moins une fois par an, des critères d'intervention dans la sélection des crédits, des règles de prise de garanties, des principes de tarification (dont la rentabilité prévisionnelle des crédits).

Nos procédures d'octrois intègrent des règles de délégation (basées sur des critères Bâlois), ainsi que l'utilisation d'outils d'aide à la décision (scores).

## Gestion et suivi du risque

### Méthodologie et systèmes de mesure des risques

La Caisse régionale utilise le système de notation interne Bâlois du Groupe Crédit Agricole aussi bien en matière de distribution du crédit que de pilotage du risque crédit. Les sûretés réelles ou personnelles (garanties) sont prises en compte en tant que technique de réduction du risque. Le modèle de notation diffère selon la population concernée :

- Banque De Détail (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels, Associations)
  - Notations A à H : clients sains
  - Notations I à K : clients sensibles (sortie du grade H)
  - Notation V : clients défaut
- Corporate (Entreprises, Collectivités Publiques, Promotion Immobilière)
  - Notations A+ à D- : clients sains
  - Notations E+ à E- : clients sensibles
  - Notations F et Z : clients défaut

Le modèle de notation de la Banque De Détail a subi un changement majeur en mai 2017 afin de répondre aux exigences réglementaires et rendre meilleure la séparation des clients performants et des clients sensibles. Le modèle est toujours basé sur l'équipement et le comportement bancaire mais la notation est plus souple pour les nouveaux contrats et les contrats inactifs, l'utilisation du découvert est moins pénalisante, le dépassement du découvert est à contrario plus sévèrement pris en compte, l'influence de la sphère privée est moins importante, la contribution des informations issues des crédits est plus équilibrée par rapport à celles des dépôts à vue et les marchés de l'agriculture et des professionnels sont mieux considérés.

### Dispositif de surveillance et maîtrise des risques

La surveillance du risque de crédit de la Caisse régionale repose principalement sur le suivi des indicateurs de risque et la consommation des limites. Des revues de portefeuilles des clients porteurs d'encours significatifs (>3 M€), de risque né (CDL/défaut) ou à naître (sensibles, LBO, FSA) viennent en complément pour décider des stratégies à mener afin de sécuriser l'entreprise.

Un avis risque indépendant (ARI) est donné par le Responsable Contrôle Permanent Risques (RCPR) pour toutes les demandes d'octroi, quel que soit le segment de notation, dès lors que l'EAD du groupe de risque après projet excède les limites suivantes :

- Dossiers > 5 M€ : Grades A à I pour le Retail et A+ à D- pour le Corporate
- Dossiers > 2 M€ : Grades J et K pour le Retail et E+, E et E- pour le Corporate
- Dossiers > 750 k€ : Grades V pour le Retail et F et Z pour le Corporate
- Tous les projets complexes (PIM, LBO/FSA et photovoltaïques) > 2 M€
- Toutes les demandes présentées par un administrateur CRCO

Les éléments de la politique (dont les limites) sont mis sous contrôle et les résultats sont présentés, au moins une fois par an, au Conseil d'Administration.

La surveillance et maîtrise du risque crédit est supervisée par le Comité de Direction, présidé par la Direction Générale, qui examine, tous les mois, l'évolution du risque crédit de la Caisse régionale.



## Expositions

Au 31/12/2017, le ratio de solvabilité Bâlois est donc de 17.83%, bien au-delà du seuil réglementaire. Concernant, le ratio de levier Ratio de levier — selon définition transitoire des fonds propres de catégorie 1 (effet de levier de l'endettement sur les Fonds Propres Prudentiels) son ratio est de 8.59% au 31.12.2017 pour un seuil indicatif minimal fixé actuellement à 3%. La période d'observation du ratio de levier a été prolongée jusqu'à la mise en application du CRR 2 en 2021.

Entre le 31/12/2016 et le 31/12/2017, les encours en défaut de la Caisse régionale ont évolué de 134 M€ à 130 M€ (diminution du taux de défaut de 0.25 points). Les nouveaux modèles de notation de la Banque De Détail ont bouleversé la volumétrie des encours de crédit sensibles qui sont passés de 862 M€ à 296 M€ (diminution du taux de sensible de 10.64 points). Ces évolutions sont principalement marquées sur les segments agriculteurs et professionnels.

Le taux de provisions global des créances risquées (cumul des provisions affectées et non affectées comparé à l'encours global de la Caisse régionale) passe de 2.96% à 2.83% (diminution de 0.13 points).

Le coût du risque est, par contre, en augmentation. Il passe de 8.5 M€ l'année dernière à 29.5 M€ cette année du fait de la nouvelle méthodologie de provisionnement filières, introduite sur l'arrêté du 31/12/17, pour couvrir l'éventualité d'une dégradation massive de notes des clients sains (2 grades) appartenant aux principales filières économiques de la Caisse régionale (secteurs AGRICOLE et IMMOBILIER).

Concernant les limites globales, opérationnelles, individuelles du risque de crédit, seule la limite globale sur les opérations LBO/FSA, fixée initialement à 70M€, a été dépassée au cours du second semestre 2017. Cette limite a fait l'objet d'une révision validée par le Conseil d'Administration le 19 Décembre 2017. La limite globale LBO/FSA est désormais fixée à 220M€ (40% des FP tiers one).

## Le risque de contrepartie sur titres et dérivés

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale. Il concerne l'ensemble des opérations hors Groupe Crédit Agricole sur titres et instruments financiers. Il est causé par la défaillance de l'émetteur (achats de titres) ou du cocontractant (opération de hors bilan) et pour les OPCVM par celle du dépositaire, du promoteur ou d'une signature du fonds.

### Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de contrepartie sur titres et dérivés dès lors qu'une contrepartie est défaillante. Selon le support d'investissement (titres obligataires, OPCVM, etc...), le risque de contrepartie est d'intensité différente. De même, l'intention de gestion et le classement comptable ont une influence sur ce risque de contrepartie et sa gestion. L'objectif principal de la Caisse régionale est de contribuer au PNB avec une gestion privilégiant la sécurité au rendement en investissant sur des contreparties bien notées. Le programme d'investissements en volume est défini et validé, annuellement, en Conseil d'Administration.

La politique financière de la Caisse régionale (risque de contrepartie sur titres et dérivés inclus) est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration qui la valide chaque année. Elle définit le dispositif de limites globales et opérationnelles

## SEUIL RÉGLEMENTAIRE pour 2017 et les années futures

Exigences Pilier 1	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019
Ratio CET1	5.75%	6.375%	7.00%
Ratio Tier 1	7.25%	7.875%	8.50%
Ratio global	9.25%	9.875%	10.50%

(révisées au moins une fois par an) auquel sont soumis les investissements (limites par émetteur, par ligne, par notation externe, par secteur d'activité, par pays).

### Gestion et suivi du risque

#### Méthodologie et systèmes de mesure des risques

Les notations utilisées sont celles de Standard & Poor's mais leur équivalent Moody's et Fitch peuvent aussi servir de référence. Il n'y a pas de distinction entre émetteur corporate et bancaire. L'analyse du risque de contrepartie pris sur titres et dérivés est consolidée avec les éventuelles expositions de crédit déjà existantes.

#### Dispositif de surveillance et maîtrise des risque

La surveillance du risque de contrepartie sur titres et dérivés de la Caisse régionale repose sur le suivi de la mesure du risque et des limites à la souscription et post-souscription.

La surveillance et maîtrise du risque de contrepartie sur titres et dérivés est supervisée par le Comité Technique Financier, présidé par la Direction Générale, qui examine, tous les mois, l'évolution des risques financiers de la Caisse régionale et qui statue sur les nouveaux investissements à réaliser conformément au programme d'investissement et à la politique financière validés. Un avis risque indépendant est donné par le Responsable Contrôles Permanents Risques (RCPR) pour toute décision d'investissement pour compte propre. Les éléments de la politique (dont les limites) sont mis sous contrôle et les résultats sont présentés, au moins une fois par an, au Conseil d'Administration.

### Expositions

Le risque de contrepartie sur titres et dérivés (OPCVM inclus) est en augmentation par rapport à l'année dernière (+13%).

Mais, la Caisse régionale est majoritairement exposée sur des administrations publiques (République Française, CADES), des entités du Groupe Crédit Agricole SA, ou des titres éligibles au ratio de liquidité LCR pour satisfaire à la nouvelle réglementation Bâle III.

Les limites globales et opérationnelles du risque de contrepartie sur titres et dérivés, à la souscription et post-souscription, ont été respectées toute l'année.

## Le risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

### Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). Se distingue, comptablement, le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres. La Caisse régionale ne détient pas de Trading book et son Banking book est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

A compter du 1er janvier 2018, la norme IFRS9 remplacera la norme IAS39 qui définit le traitement comptable des instruments financiers. Ceci modifie notamment les principes de classification comptable qui tiendront compte à la fois du modèle de gestion retenu et des caractéristiques des flux de trésorerie des titres.

L'objectif de la Caisse régionale est de contribuer au PNB avec une gestion privilégiant la sécurité au rendement en limitant et en bornant ses classes d'actifs. La Caisse régionale s'interdit de faire appel à des produits structurés ou à des dérivés spéculatifs faisant courir un risque aux Fonds Propres.

La politique financière de la Caisse régionale (risque de marché inclus) est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration qui la valide chaque année. Elle définit le dispositif de limites globales et opérationnelles (révisées au moins une fois par an) auquel sont soumis les investissements (limites par indicateur de risque, limites de baisse de valorisation par ligne, par classe d'actifs, limites de prise de bénéfice).

### Gestion et suivi du risque

#### Méthodologie et systèmes de mesure des risques

Depuis fin Juin 2016, les indicateurs d'encadrement du portefeuille Titre de la Caisse régionale ont évolué et se basent sur les stress utilisés pour le Groupe CASA sur les titres comptabilisés en AFS et en HTM.

Le dispositif d'encadrement des portefeuilles titres sera révisé afin de tenir compte des évolutions liées à l'application de la norme IFRS9 au 1er janvier 2018 (conformément à la Lettre Jaune 2017-142).

Jusqu'au 31/12/2017, le dispositif Groupe est basé sur des encadrements en stress sur 2 scénarii (LJ 2016-115) :

- Riskmetrics Stress Groupe
- Stress adverse 1 an (historique 1 an).

La valorisation du portefeuille de la Caisse régionale est réalisée, indépendamment du souscripteur, par le Middle-office Trésorerie, toutes les semaines et quotidiennement en cas de baisse significative du CAC40. L'étude des décisions d'investissement sur des produits financiers pour compte propre est formalisée au travers d'une grille d'analyse définie par le Groupe Crédit Agricole qui permet d'appréhender toutes les composantes du produit, et donne, en synthèse, la complexité du produit et son adéquation avec le système de traitement de l'information de la Caisse régionale.

### Dispositif de surveillance et maîtrise des risques

La surveillance des risques de marché de la Caisse régionale repose sur le suivi des indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites.

Chaque fois que la valeur de marché de l'ensemble des titres ou d'un titre en particulier baisse davantage qu'une limite fixée, des actions de régularisation sont proposées et validées par la Direction Générale. La Caisse régionale s'est également dotée d'une liste de produits autorisés / interdits et, avant d'être mis en œuvre, tout nouveau produit est examiné en Comité Technique Financier afin de s'assurer que les risques induits sont identifiés et seront soumis à des procédures de contrôle adaptées.

La surveillance des risques de marché est supervisée par le Comité Technique Financier, présidé par la Direction Générale, qui examine, tous les mois, le niveau et l'évolution des risques portés par la Caisse régionale. Un avis risque indépendant est donné par le Responsable Contrôles Permanents Risques (RCPR) pour toute décision d'investissement pour compte propre. Les éléments de la politique (dont les limites) sont mis sous contrôle et les résultats sont présentés, au moins une fois par an, au Conseil d'Administration.

### Expositions

#### Les scénarii Groupe appliqués sont :

- Riskmetrics Stress Group au 31.12.2017  
Dégradation marquée par le souverain France qui se propage aux autres titres souverains, corporates et bancaires, et notamment sur les titres périphériques. Les actions baissent de 30% .  
Le spread de la dette française augmente de 170bp.
- Stress adverse 1 an (historique 1 an) au 31.12.2017  
Il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).  
Les actions baissent de 50%.  
Le spread de la dette française progresse dans certains cas jusqu'à 370bp.

## → SCENARII GROUPE

		AFS		HTM	
		Réel	Estimé	Réel	Estimé
		NOV. 2017	DEC. 2017	NOV. 2017	DEC. 2017
STRESS GROUPE 2017	Montant Ptf (M€)	259,8	279,9	292,6	291
	Limites (M€)	-30	-30	-25	-25
	Stress (M€)	-24,64	-24,61	-20,83	-19,54
SCENARIO ADVERSE 1 AN	Limites (M€)	-45	-45		
	Stress (M€)	-40,66	-40,32		

Le portefeuille de placement de la Caisse régionale a augmenté de 32% par rapport à l'année dernière. Cette évolution est principalement due au marché monétaire qui a augmenté de plus de 100%.

Au 31.12.2017, la plus-value latente nette est en hausse de 50% par rapport à l'année précédente, tous marchés confondus.

La plus forte hausse observée est sur le marché obligataire avec 24%.

Sur l'année 2017, deux dépassements d'une limite opérationnelle ont été observés :

Baisse de valorisation d'une ligne du portefeuille : dépassement de la limite opérationnelle fixée à 6% en janvier, et avril 2017.

Ces dépassements de limites opérationnelles sont consécutifs à des baisses du CAC 40 supérieures à 5% sur 5 jours glissants et ont fait l'objet d'une alerte et d'une décision de gestion validée lors des Comités Technique et Financier.

## ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

	CRCO MTM hors CC au 31/12/2016		CRCO MTM hors CC au 31/12/2017	
Monétaire	2 964	1,39	66 434	23,60
Obligataire	172 454	80,83	169 141	60,09
Action	18 414	8,63	21 667	7,70
Convertible	10 212	4,79	10 690	3,80
Alternatif	2 650	1,24	5 644	2,01
Autres	5 290	2,48	5 728	2,04
<b>TOTAL hors FCPR</b>	<b>211 984</b>	<b>99,36</b>	<b>279 304</b>	<b>99,24</b>
FCPR	1 376	0,64	2 157	0,77
<b>TOTAL hors FCPR</b>	<b>213 359</b>	<b>100</b>	<b>281 461</b>	<b>100</b>

## Le risque de taux

L'analyse du risque de taux mesure l'impact sur le PNB de la Caisse régionale d'une variation de taux. Les Gaps mis en évidence par l'analyse résultent d'un déséquilibre quant à la nature de taux ou l'échéancier entre l'actif et le passif.

La Caisse régionale est exposée au risque de taux du fait du non adossement spontané et parfait entre les actifs et les passifs (en montant, comme en durée, comme en types de taux). Son objectif est d'optimiser sa marge d'intermédiation (position transformatrice en taux à court terme et à moyen terme), tout en limitant son exposition au risque de taux.

La Caisse régionale souhaite se donner l'opportunité de profiter des perspectives de taux pour rester en position de transformation ou dé-transformation en taux dans les limites fixées par le Conseil d'Administration.

La politique financière de la Caisse régionale (risque de taux inclus) est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration qui la valide chaque année. Elle repose sur un système de limites globales et opérationnelles, révisées au moins une fois par an (limite en gaps (différence entre actifs et passifs) et en Valeur Actuelle Nette (VAN)).

## Gestion et suivi du risque

### Méthodologie et systèmes de mesure des risques

La Caisse régionale utilise le système de mesure du risque de taux du Groupe Crédit Agricole lui permettant d'appréhender les positions et les flux résultant de l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan et d'évaluer périodiquement l'impact des différents facteurs de risque, dès lors qu'ils sont significatifs, sur leurs résultats et leurs fonds propres. La gestion du risque de taux repose sur une mesure de gaps :

- Gap synthétique : Gap Taux Fixe + Gap Inflation + Gap Equivalent Delta
- Gap Taux Fixe : différence entre échéanciers passifs et actifs Taux Fixe
- Gap Inflation : différence entre échéanciers passifs et actifs Inflation
- Matrice de risque caps : échéanciers des actifs et passifs capés par plage de strike (prix d'exercice). Le risque induit par ces positions est intégré dans les Gaps TF avec équivalent Delta.
- Restitution IAS : analyse des ratios de couverture des actifs et des passifs (TF et Inflation) hors FP.
- Restitution des futurs fixings : échéanciers des opérations à taux révisable qui vont refixer dans les 12 mois suivant la date d'arrêt.
- Gap Risque de Base : différence entre les échéanciers en liquidité par index des passifs et des actifs préfixés capés, préfixés non capés et post fixés non capés.

La Caisse régionale utilise les conventions d'écoulement nationales du Groupe Crédit Agricole (modèles nationaux) ainsi que la matrice des indications nationales des taux de remboursements anticipés des crédits ventilée par marché, par taux et par type de produits. Selon les recommandations de Crédit Agricole SA, le calcul du risque de taux est complété par des modèles locaux :

- pour la production engagée non débloquée des crédits habitat Taux Fixe
- pour les taux de remboursements anticipés des Dépôts à Terme (DAT)

## Dispositif de surveillance et maîtrise des risques

La surveillance du risque de taux de la Caisse régionale repose sur le suivi des indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites globales et opérationnelles. Un avis risque indépendant est donné par le Responsable Contrôles Permanents Risques (RCPR) sur les modèles locaux utilisés pour le calcul du risque de taux. Les éléments de la politique (dont les limites) sont mis sous contrôle et les résultats sont présentés, au moins deux fois par an, au Conseil d'Administration afin d'apprécier les risques de la Caisse régionale en cas d'évolution défavorable des taux par rapport à ses fonds propres et ses résultats. La surveillance du risque de taux est supervisée par le Comité Technique Financier, présidé par la Direction Générale, qui examine, tous les mois, le niveau et l'évolution des risques portés par la Caisse régionale. Les mesures correctrices, éventuellement nécessaires à la réduction du risque de taux, qu'il s'agisse de la modification de la gestion actif / passif (emplois – ressources) ou de la mise en œuvre d'opérations de marché (couverture de taux), sont étudiées et validées par le Comité Technique Financier.

## Expositions

Le gap synthétique traduit un excédent d'actifs à taux fixe (risque à la hausse des taux) de 2019 à 2026. Mise à part la première année la Caisse régionale a une position prêteuse taux fixe sur les 10 premières années et emprunteuse sur les dernières années.

Son exposition globale reste modérée et sécuritaire. Elle adapte régulièrement sa couverture avec des swaps emprunteurs. Elle maintient toujours une position de transformation modérée pour bénéficier de portage favorable dans un contexte de taux bas.

Les limites globales ont été respectées toute l'année.

La limite opérationnelle du gap taux fixe a fait l'objet de dépassements sur l'année, en janvier et février 2017, conséquence notamment de la forte activité transformatrice de la Caisse régionale.

D'autres limites opérationnelles concernant la VAN ont fait l'objet de dépassements en janvier, février et août 2017.

Mais, ces limites opérationnelles sont des limites que l'on peut dépasser et qui permettent d'anticiper le dépassement non autorisé des limites globales.

Le stress « Outlier » est un exercice de stress différent du stress ICAAP (International Capital Adequacy Assessment Process), devant respecter une méthodologie réglementée applicable à toutes les banques (vs méthodologie interne au Groupe Crédit Agricole pour l'ICAAP).

Selon le stress test ICAAP au 30.09.2017, le RTIG contribue à une exigence de compléments de Fonds propres (besoin en capital interne) à hauteur de 30M€. Le stress Outlier, est quant à lui, respecté au 30.09.2017.

## Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements. Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois.

## Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de liquidité du fait des écarts, en capitaux et en durées, entre des actifs plus longs et des ressources plus courtes (transformation en liquidité). Son objectif de gestion est de transformer dans la limite de sa limite de Liquidité Court Terme (LCT) et d'optimiser l'éligibilité de ses gisements de créances pour augmenter ses réserves de liquidité. La gestion du risque de liquidité dépend, d'une part, de la politique de collecte clientèle de la Caisse régionale et, d'autre part, de la politique de refinancement, essentiellement auprès de Crédit Agricole SA, sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie (CCT), emprunts en blanc, avances globales.

## → GAP SYNTHÉTIQUE ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2017



La politique financière de la Caisse régionale (risque de liquidité inclus) est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration qui la valide chaque année. Elle repose sur un système de limites globales et opérationnelles, révisées au moins une fois par an (limites de stress scénarii, limites d'endettement Court Terme et Moyen Long Terme, limites de concentration des échéances à Court Terme et Moyen Long Terme, le ratio LCR « Liquidity Coverage Ratio »). Par ailleurs, Crédit Agricole SA a instauré une nouvelle limite encadrant le risque de liquidité à compter du 1er juillet 2017, il s'agit de la Position en Ressource Stable (PRS).

## Gestion et suivi du risque

### Méthodologie et systèmes de mesure des risques

En vertu des exigences réglementaires, il incombe à tout établissement de crédit de développer « une saine gestion du risque de liquidité ». Le dispositif de mesure de suivi des risques de liquidité de la Caisse régionale s'appuie sur une approche standard et sur une approche avancée développée par Crédit Agricole SA :

- Calcul du nouveau ratio réglementaire LCR dont l'objectif est de veiller à ce que la Banque dispose suffisamment d'actifs liquides de Haute Qualité (HQLA) ;
- Le bilan de liquidité visant à donner une vision pertinente du bilan des entités en terme de risque de liquidité.

### Dispositif de surveillance et maîtrise des risques

Afin de se prémunir contre le risque de liquidité, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'un dispositif interne d'encadrement du risque de liquidité complétant les règles issues de la réforme Bâle III. Ce dispositif cible plusieurs objectifs parmi lesquels :

- Une mise en adéquation du recours à la ressource de marché court terme (CT) et moyen long terme (MLT) de la part du Groupe avec les possibilités du marché : Limite Court Terme, limites de concentration des échéances MLT ;
- Une résistance à des stress de marché très sévères sur différents horizons : simulations de stress CT, LCR, et PRS.

La surveillance du risque de liquidité est supervisée par le Comité Technique Financier, présidé par la Direction Générale, qui examine, tous les mois, le niveau et l'évolution des risques portés par la Caisse régionale. Si la Caisse régionale dépasse les limites, un plan de mise en conformité est décidé. Les éléments de la politique (dont les limites) sont mis sous contrôle et les résultats sont présentés, au moins une fois par an, au Conseil d'Administration.

## Expositions

La Caisse régionale n'a, jusqu'alors, aucun problème de liquidité. Elle bénéficie d'un très bon Ratio Collecte Crédit (RCC) de 106,10 % au 31.12.2017. La Caisse régionale est donc majoritairement prêteuse. Cette situation apporte de la liquidité à la CR (gain sur le prix de la liquidité).

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) s'élève à 111,57 % au 31.12.17, respectant ainsi le seuil exigé par la réglementation Bâle III (minimum de 100% à compter du 01.01.2018).

Une limite globale a été dépassée sur l'arrêté d'août 2017. Il s'agit de la limite de concentration des échéances MLT.

Ce dépassement s'explique par des opérations effectuées, dans une optique de solvabilité, avec l'accord des départements Liquidité et Solvabilité de Crédit Agricole SA.

Une alerte a été faite par le RCPR auprès de Crédit Agricole SA conformément aux règles définies dans la politique financière de la Caisse régionale.

Des actions en accord avec Crédit Agricole SA ont été effectuées afin de corriger sans délai le dépassement constaté.

## Le risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est le risque (i) de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, (ii) de perte financière significative ou (iii) d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

### Objectifs et politique

La conformité est le respect des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières. Elle contribue à préserver la confiance des parties prenantes (clients, personnel, investisseurs, régulateurs, fournisseurs, sociétés) à l'égard de la banque. La Caisse Régionale Centre Ouest définit et met en œuvre une politique de prévention de risques de non-conformité tels que le risque de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, de violation des embargos, d'abus de marché, de conflits d'intérêts, de protection insuffisante des données à caractère personnel des clients et collaborateurs, ou de défaut de conseil.

La maîtrise du risque de non-conformité revêt un double enjeu :

- Eviter de détruire de la valeur, à travers des sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, des pertes financières significatives ou une atteinte à la réputation ;
- Mais également créer de la valeur, par la primauté de l'intérêt du client, la protection du client et la préservation de l'image de la banque.

## Gestion et suivi du risque

### Organisation du dispositif

La conformité, ou respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, repose en premier lieu sur l'engagement et la vigilance des opérationnels – collaborateurs des agences ou gestionnaires métiers – situés au plus près des opérations. Sous la responsabilité du Responsable Contrôle Permanent & Risques (RCPR), le Responsable du Contrôle de la Conformité (RCC) pilote le dispositif général de conformité déployé dans l'entreprise ; il coordonne également le dispositif de lutte contre la fraude. La supervision est assurée par le Comité Risques et Contrôle Interne présidé par le Directeur Général. Le Conseil d'Administration, directement ou via son Comité des Risques, reçoit une information régulière du RCC ou du RCPR, notamment sur les reportings réglementaires adressés à l'ACPR et à l'AMF.

## Surveillance et maîtrise des risques

La maîtrise des risques de non-conformité s'articule autour d'actions de prévention et de surveillance des risques.

En matière de prévention, la sensibilisation et la formation régulières des collaborateurs constituent un levier d'action majeur. La Caisse régionale veille à former les nouveaux embauchés aux thématiques de conformité dès leur entrée dans l'entreprise. Le personnel déjà en poste est quant à lui régulièrement sensibilisé à ces sujets via des e-learning dont la récurrence est pilotée par un plan de formation pluriannuel. Les parcours de formation sont adaptés au métier exercé. Des procédures et des contrôles internes sont également en place au sein de différents dispositifs de prévention des conflits d'intérêts, de lutte contre la fraude, de limitation des cadeaux et avantages, de lutte contre le blanchiment et de la faculté d'alerte que détient chaque collaborateur de la Caisse régionale.

La surveillance des risques de non-conformité repose sur le suivi d'indicateurs de risque, le suivi des réclamations clients et des dysfonctionnements et la réalisation de contrôles permanents. Concernant les réclamations clients, la Caisse régionale s'est dotée d'un dispositif intégrant un outil de traitement, une unité dédiée et un médiateur. La charte de la médiation ainsi qu'un mémo « Comment régler un litige avec ma banque » sont accessibles sur le site internet de la Caisse régionale et en agence. La Caisse régionale s'engage à accuser réception de la réclamation sous 2 jours ouvrés et à informer le client dans un délai de 10 jours ouvrés, délai porté à deux mois, si la demande est de nature complexe ou nécessite l'intervention de filiales ou de partenaires du groupe Crédit Agricole.

En matière de Sécurité Financière (lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, respect sanctions économiques internationales), la Caisse régionale recueille les informations nécessaires et maintient une vigilance constante sur les opérations effectuées afin de veiller à leur cohérence avec la connaissance de ses clients ; les Entrées en Relation font également l'objet d'un contrôle exhaustif destiné à vérifier la complétude du dossier de connaissance client. Les nouveaux embauchés sont systématiquement formés aux risques LCB/FT et Sanctions dès leur arrivée. Les collaborateurs déjà en poste ont suivi le module de sensibilisation à la LCB/FT. Conformément au plan de formation pluriannuel, les campagnes de sensibilisation ont lieu tous les 2 ans avec un contenu adapté à la fonction occupée au sein de la CRCO. Le module Sanctions Internationales est quant à lui déployé annuellement à l'ensemble du personnel.

La protection de la clientèle est prise en compte au travers de nos relations commerciales (devoir de conseil, adéquation du produit au besoin du client, clientèles vulnérables), nos commercialisations de nouveaux produits, la gestion des conflits d'intérêts et la protection des données personnelles. Élément clé du dispositif, le Comité NAP (nouvelle activité / produit) se prononce sur toute mise en marché en amont de la commercialisation. Il s'assure que les principes de primauté de l'intérêt du client et de protection de la clientèle sont respectés ; il vérifie par exemple la qualité de l'information destinée aux clients (claire, exacte et non trompeuse), analyse les conditions de distributions et s'assure de l'absence ou de la limitation des situations de conflits d'intérêts. Le devoir de conseil s'appuie sur la certification professionnelle des collaborateurs et la formation aux nouveaux produits, et la vérification systématique de l'adéquation du

produit au besoin du client. Enfin, des processus et contrôles dédiés aux clientèles vulnérables (clientèles âgées, en situation de fragilité financière, droit au compte ou majeurs incapables) sont déployés dans l'entreprise.

## Expositions

Tout le personnel est régulièrement sensibilisé au risque de corruption au travers des dispositions relatives à la déontologie, intégrées dans le règlement intérieur, et des formations en e-learning intervenant à périodicité régulière. Lors de la précédente campagne réalisée en 2016, 96% des collaborateurs ont suivi le module de sensibilisation. Cette année, le Groupe Crédit Agricole s'est également doté d'une Charte Ethique ; cette dernière a été déployée à l'ensemble des salariés et des administrateurs. Elle est librement consultable sur le site internet de la Caisse régionale.

En matière de Sécurité Financière, 87% des collaborateurs ont suivi cette année le module de sensibilisation à la LCB/FT. Conformément au plan de formation pluriannuel, les campagnes de sensibilisation ont lieu tous les 2 ans. Le module Sanctions Internationales est quant à lui déployé annuellement à l'ensemble du personnel ; en 2017, 92% des collaborateurs ont été formés.

La sensibilisation à la Fraude est prévue tous les 3 ans. En 2017, 96% du personnel a réalisé le module e-learning. Les mesures mises en place par la Caisse régionale et la vigilance des collaborateurs a permis de déjouer 30% des fraudes externes et de récupérer 33% des fraudes abouties. Les montants non récupérés baissent de 15% entre 2016 et 2017.

En 2017, 46 produits ou services nouveaux ont donné lieu à un Avis du Comité NAP de la Caisse régionale, contre 38 en 2016 et 39 en 2015.

## Le risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance :

- des procédures de l'établissement (analyse ou contrôle absent/incomplet, procédure non sécurisée) ;
- de son personnel (erreur, malveillance et fraude) ;
- des systèmes internes (panne informatique...) ;
- à des risques externes (fraude, inondation, incendie...).

Il inclut le risque juridique (notamment le risque d'amendes, de pénalités, de dommages et intérêts) mais exclut le risque stratégique.

La Caisse régionale applique les directives du Groupe Crédit Agricole en matière de démarche de maîtrise des risques opérationnels.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend notamment les composantes suivantes :

- une cartographie des risques opérationnels, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les

évolutions du coût du risque. Elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des 7 catégories de risques de la nomenclature Bâle II. Les impacts à la fois financiers et non-financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métiers. L'appréciation du contrôle interne à travers notamment les résultats des contrôles permet de mettre en exergue les risques nets les plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction ;

- un processus de collecte des incidents et pertes complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés, et de les exploiter pour mettre en place les actions correctrices et s'assurer de la cohérence avec la cartographie.

## Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels décliné au sein de la Caisse régionale comprend les composantes suivantes, celles-ci étant communes à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole :

- la gouvernance de la fonction de gestion des risques opérationnels : la Direction Générale supervise le dispositif des risques opérationnels et est informée du niveau des risques opérationnels par l'intermédiaire du Comité de Contrôle Interne ;
- la cartographie des risques opérationnels permet l'identification et l'évaluation qualitative des risques ;
- le suivi des indicateurs fixés dans le cadre de la politique Risque Opérationnel, est réalisé chaque trimestre avec la constitution d'un reporting présenté en Comité de Contrôle Interne ;
- la collecte des incidents et pertes risques opérationnels est consolidée dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque global ainsi que le calcul de l'allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau de l'entité et au niveau consolidé ;
- un dispositif d'alerte ;
- un tableau de bord consolidé des risques opérationnels produit par Crédit Agricole SA permettant à la Caisse régionale de se positionner par rapport aux autres Caisses Régionales.

## Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des Risques Opérationnels s'intègre dans l'organisation de la Direction des Risques Groupe : dans chaque Caisse régionale, le management des risques opérationnels est confié à une équipe dédiée indépendante de toute fonction de contrôle périodique et de gestion « opérationnelle ». Cette fonction fait partie intégrante du dispositif du contrôle permanent. Le Manager Risque Opérationnel (MRO) fait partie des équipes du Responsable Contrôle Permanent Risques (RCPR) de la Caisse régionale. Le Responsable Contrôle Permanent Risques (RCPR) rapporte régulièrement sur l'activité et sur le niveau d'exposition au risque opérationnel dans le cadre

des Comités de Contrôle Interne réunis trimestriellement et dont la présidence est assurée par le Directeur Général du Crédit Agricole Centre Ouest. L'organe délibérant est informé semestriellement de l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif.

## Méthodologie de mesure et de suivi du Risque Opérationnel

La Caisse régionale utilise notamment la méthode avancée (« Advanced Measurement Approach ») dite « AMA » pour le calcul des exigences de fonds propres au titre du Risque Opérationnel.

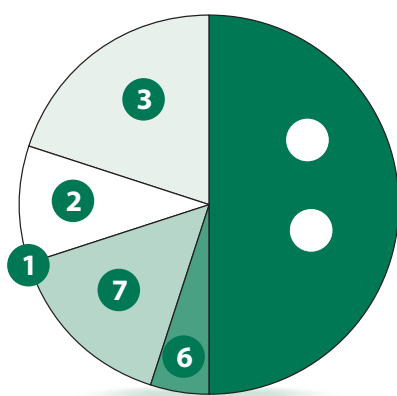
Le dispositif, défini par le Groupe et décliné au sein de la Caisse régionale, vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période d'un an, prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des exigences de fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « Loss Distribution Approach » (LDA). Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement au sein du Crédit Agricole Centre Ouest, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené par la Caisse régionale sur la base d'une liste Groupe de scénarii applicables à la Banque de Détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Les scénarii majeurs font l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité Banque de Détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est également mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée). Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert fait l'objet d'une formalisation, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

### Répartition du risque opérationnel Pur Net de l'année 2017 (en date de détection) par catégorie de Bâle



- 1 Fraude interne. 0K€
- 2 Fraude externe. 69K€
- 3 Pratique en matière d'emploi et de sécurité au travail. 163K€
- 4 Clients, produits et pratiques commerciales. 363K€
- 5 Dommages occasionnés aux actifs physiques. 17K€
- 6 Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes. 0K€
- 7 Exécution, livraison et gestion des processus. 100K€

## Exposition

Le coût du Risque Opérationnel Pur Net mesuré sur les incidents détectés durant l'année 2017 atteint 0,712 M€ contre 0,986 M€ sur l'année 2016.

En 2017, les risques récurrents proviennent principalement des catégories bâloises suivantes :

- « Clients, produits et pratiques commerciales » : 0,363 M€ soit 51 % ;
- « Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail » : 0,163 M€ soit 23% ;
- « Fraude externe » : 0,069 M€ soit 9,7 %.

Au cours de l'année 2017, la Caisse régionale n'a enregistré aucun incident significatif.

Un incident significatif correspond à tout incident unitaire excédant 0,5% des fonds propres de base de la Caisse régionale. Ce seuil réglementaire d'information fait partie de la déclaration d'appétence 2017 de la Caisse régionale et se situe pour l'année 2017 à 2,711 M€.

## Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée (AMA), la Caisse régionale prend en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'Exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique.

## LA RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Rapport Sociétal et Environnemental fait partie intégrante du Rapport de Gestion (Cf. Rapport Sociétal et Environnemental joint au présent document)



# Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre-Ouest

Exercice clos le 31 décembre 2017

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### Aux Sociétaires,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### Justification des appréciations Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Ernst & Young et Autres  
S.A.S à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Tour First - TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex

KPMG S.A.  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Tour Egho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense Cedex

#### DÉPRÉCIATION DES CRÉDITS SUR UNE BASE INDIVIDUELLE

##### Risque identifié

Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (notes 2.1 et 4.1), les créances faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés. S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de l'importance relative de ces dépréciations dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés et la valeur des garanties associées. Ces provisions sont intégrées dans le montant total des provisions individuelles présentées dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes annuels qui s'élèvent au 31 décembre 2017 à M€ 77,7.

##### Notre réponse

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour identifier les créances à déprécier et évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons en particulier :

- mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- analysé le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit présentant un risque avéré ;
- effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

#### PROVISIONS SUR UNE BASE COLLECTIVE

##### Risque identifié

Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (notes 2.1 et 4.1), les créances faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés.

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de l'importance relative de ces dépréciations dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés et la valeur des garanties associées. Ces provisions sont intégrées dans le montant total des provisions individuelles présentées dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes annuels qui s'élèvent au 31 décembre 2017 à M€ 77,7.

#### Notre réponse

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour identifier les créances à déprécier et évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.

Nous avons en particulier :

- mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- analysé le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit présentant un risque avéré ;
- effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

#### PROVISIONS SUR UNE BASE COLLECTIVE

##### Risque identifié

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (notes 2.1 et 13), la caisse régionale constitue des provisions sur une base collective concernant des encours non dépréciés sur une base individuelle, pour un montant de M€ 18,7 au 31 décembre 2017. Ces provisions sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison :

- de l'importance des hypothèses retenues dans les modèles de notation et dans les scénarios de dégradation de ces notations ;
- de l'évolution du moteur de calcul des provisions sur une base collective de la banque de détail dont les paramètres ont été enrichis au cours de l'exercice 2017.

#### Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- effectuer une analyse des évolutions du modèle de notation et identifier les contrôles réalisés que nous considérons pertinents sur la qualité des données utilisées et produites par le modèle et la traçabilité des anomalies. Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe Crédit Agricole, nous nous sommes fait assister par les commissaires aux comptes de l'organe central pour la mise en œuvre des travaux définis ci-dessus. Nous avons pris connaissance de leurs travaux et nous nous sommes assurés que ces derniers étaient appropriés ;
- tester le correct déversement des données servant de base au calcul des provisions collectives et de la correcte imputation des notations dans les outils alimentant la comptabilité ;
- procéder à un examen analytique de l'évolution des encours et des provisions par notation.

#### PROVISIONS SUR UNE BASE SECTORIELLE

##### Risque identifié

La caisse régionale constitue des provisions sur une base sectorielle concernant des encours non dépréciés sur une base individuelle. Ces provisions sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole, tel que cela est décrit dans les notes 2.1. et 13 de l'annexe aux comptes annuels. Ces provisions s'élèvent à M€ 26 au 31 décembre 2017.

S'agissant de la détermination des provisions sur une base sectorielle, la direction de la caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses de dégradation de la notation des contreparties.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison :

- de l'importance des hypothèses retenues dans les modèles de notation et dans les scénarios de dégradation de ces notations servant de base au calcul des provisions sur une base sectorielle ;
- de l'évolution du moteur de calcul des provisions sur une base collective de la banque de détail dont les paramètres ont été enrichis au cours de l'exercice 2017.

#### Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance de la documentation fournie par la caisse régionale sur la justification du choix des secteurs retenus et des procédures appliquées par la caisse régionale pour la détermination de ces provisions ;
- effectuer une analyse des évolutions du modèle de notation et identifier les contrôles réalisés que nous considérons pertinents sur la qualité des données utilisées et produites par le modèle et la traçabilité des anomalies. Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe Crédit Agricole, nous nous sommes fait assister par les commissaires aux comptes de l'organe central pour la mise en œuvre des travaux définis ci-dessus. Nous avons pris connaissance de leurs travaux et nous nous sommes assurés que ces derniers étaient appropriés ;
- examiner le processus de sélection des encours servant de base au calcul des provisions sur une base sectorielle ;
- procéder à un examen analytique de l'évolution des encours et des provisions par secteur.

#### VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX SOCIÉTAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

#### INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

##### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest par votre assemblée générale du 30 mars 2011 pour ERNST & YOUNG et Autres et du 30 mars 2007 pour KPMG Audit

Au 31 décembre 2017, les cabinets ERNST & YOUNG et Autres et KPMG Audit étaient respectivement dans la septième année et dans la dixième année de leur mission sans interruption.

Antérieurement, ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 1992.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

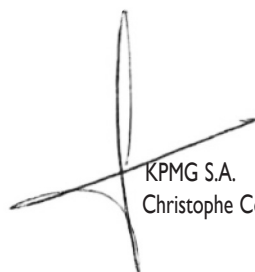
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.



KPMG S.A.  
Christophe Coquelin

Paris-La Défense, le 7 mars 2018  
Les Commissaires aux comptes



ERNST & YOUNG et Autres  
Luc Valverde

# Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre-Ouest

Ernst & Young et Autres  
S.A.S à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Tour First - TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex

KPMG S.A.  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Tour Egho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense Cedex

## Exercice clos le 31 décembre 2017

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### Aux Sociétaires, Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exer-

cice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### DÉPRÉCIATION DES CRÉDITS SUR UNE BASE INDIVIDUELLE

#### Risque identifié

Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés (notes 1.3 et 3.1), les créances faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés. S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de l'importance relative de ces dépréciations dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés et de la valeur des garanties associées. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées en note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui s'élève à M€ 77,7.

#### Notre réponse

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour identifier les créances à déprécier et évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.

Nous avons en particulier :

- mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- analysé le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit présentant un risque avéré ;
- effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

### DÉPRÉCIATION DES CRÉDITS SUR UNE BASE COLLECTIVE

#### Risque identifié

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés (notes 1.3 et 3.1), la caisse régionale constitue des dépréciations sur une base collective sur des encours non

dépréciés sur une base individuelle, pour un montant de M€ 18,7 au 31 décembre 2017. Ces dépréciations sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison :

- de l'importance des hypothèses retenues dans les modèles de notation et dans les scénarios de dégradation de ces notations ;
- de l'évolution du moteur de calcul des dépréciations sur une base collective de la banque de détail dont les paramètres ont été enrichis au cours de l'exercice 2017.

#### Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- effectuer une analyse des évolutions du modèle de notation et identifier les contrôles réalisés que nous considérons pertinents sur la qualité des données utilisées et produites par le modèle et la traçabilité des anomalies. Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe Crédit Agricole, nous nous sommes fait assister par les commissaires aux comptes de l'organe central pour la mise en œuvre des travaux définis ci-dessus. Nous avons pris connaissance de leurs travaux et nous sommes assurés que ces derniers étaient appropriés ;
- tester le correct déversement des données servant de base au calcul des dépréciations collectives et de la correcte imputation des notations dans les outils alimentant la comptabilité ;
- procéder à un examen analytique de l'évolution des encours et des dépréciations par notation.

#### DÉPRÉCIATION DES CRÉDITS SUR UNE BASE SECTORIELLE

##### Risque identifié

La caisse régionale constitue des dépréciations sur une base sectorielle sur des encours non dépréciés sur une base individuelle. Ces dépréciations sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole, tel que décrit dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces dépréciations s'élèvent à M€ 26 au 31 décembre 2017.

S'agissant de la détermination des dépréciations sur une base sectorielle, la direction de la caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses de dégradation de la notation des contreparties.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison :

- de l'importance des hypothèses retenues dans les modèles de notation et dans les scénarios de dégradation de ces notations servant de base au calcul des dépréciations sur une base sectorielle ;
- de l'évolution du moteur de calcul des dépréciations sur une base collective de la banque de détail dont les paramètres ont été enrichis au cours de l'exercice 2017..

#### Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance de la documentation fournie par la caisse régionale sur la justification du choix des secteurs retenus et des procédures appliquées par la caisse régionale pour la détermination de ces dépréciations ;
- effectuer une analyse des évolutions du modèle de notation et identifier les contrôles réalisés que nous considérons pertinents sur la qualité des données utilisées et produites par le modèle et la traçabilité des anomalies. Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe Crédit Agricole, nous nous sommes fait assister par les commissaires aux comptes de l'organe central pour la mise en œuvre des travaux définis ci-dessus. Nous avons pris connaissance de leurs travaux et nous nous sommes assu-

rés que ces derniers étaient appropriés ;

- examiner le processus de sélection des encours servant de base au calcul des dépréciations sur une base sectorielle ;
- procéder à un examen analytique de l'évolution des encours et des dépréciations par secteur.

#### Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

##### DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest par votre assemblée générale du 30 mars 2011 pour ERNST & YOUNG et Autres et du 30 mars 2007 pour KPMG Audit.

Au 31 décembre 2017, les cabinets ERNST & YOUNG et Autres et KPMG Audit étaient respectivement dans la septième année et dans la dixième année de leur mission sans interruption.

Antérieurement, ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 1992.

#### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

##### OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.


#### **RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION REMPLISSANT LES FONCTIONS DU COMITÉ D'AUDIT**

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 7 mars 2018  
Les Commissaires aux comptes

  
KPMG S.A.  
Christophe Coquelin

  
ERNST & YOUNG et Autres  
Luc Valverde

# Résolutions exercice 2017

## Assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2018

### 1ère RÉOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire approuve la nouvelle rédaction des articles 13, 15, 17, 22, 23, 30 et 33 des statuts.

### 2ème RÉOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

## Assemblée générale ordinaire du 22 mars 2018

### 1ère RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport annuel des Commissaires aux comptes, approuve, dans toutes leurs parties, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 faisant ressortir un bénéfice de 46 343 182,78 euros

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2017

### 2ème RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2017

### 3ème RÉOLUTION

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale valide le montant de 27 500 € relatif à la part non déductible des frais de location de véhicules en application de l'article 39-4 du même code. L'impôt sur les sociétés afférent est de 9 468 €.

### 4ème RÉOLUTION

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce relève l'absence de nouvelles conventions et constate la poursuite de la convention, conclue et approuvée par le Conseil d'administration en 2015, de transfert-suspension du contrat de travail du Directeur général.

En application de l'article L511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale, après avoir pris connaissance dudit rapport spécial, prend acte de ses conclusions

### 5ème RÉOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice de 46 343 182,78 euros, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de l'affecter ainsi qu'il suit :

- 867 099,98 euros pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 2,00 %. Cet intérêt sera payable à partir de ce jour.
- 3 475 738,71 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2017, soit un dividende de 0,241 euro net par titre. Ce dividende sera payable à partir de ce jour

- Le solde de 42 000 344,09 euros sera affecté pour les  $\frac{3}{4}$  à la réserve légale, soit 31 500 258,07 euros et aux réserves facultatives pour 10 500 086,02 euros

### 6ème RÉOLUTION

L'Assemblée générale prend acte du scrutin pour l'élection des administrateurs.

### 7ème RÉOLUTION

L'Assemblée générale, en application de l'article 6 des statuts, constate le capital est stable en 2017 à 57 805 281 euros. Il est composé de parts sociales pour 43 354 999 euros et de Certificats Coopératifs d'Associés pour 14 450 282 euros.

### 8ème RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 248 125 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2018 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

A titre d'information, sur la somme globale votée lors de l'Assemblée générale précédente, soit 239 000 euros, il a été versé la somme de 219 872 euros à l'ensemble des administrateurs

### 9ème RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 1 783 260,15 € au titre de l'exercice 2017.

### 10ème RÉOLUTION

L'Assemblée générale nomme comme réviseur coopératif le Cabinet PHF CONSEILS et comme réviseur suppléant le Cabinet ALBOUY ASSOCIÉS CONSULT.

### 11ème RÉOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.



29 boulevard de Vanteaux BP 509 - 87044 Limoges Cedex  
Tél. 05 55 05 75 50 - Fax. 05 55 05 72 00 - [www.ca-centreouest.fr](http://www.ca-centreouest.fr)